



Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037 par Rio Tinto Alcan inc.

3211-02-348

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

6 février 2025

LE PROJET

Le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean fut initialement autorisé par le gouvernement du Québec en 1986. Le présent programme représente le quatrième que Rio Tinto Alcan inc. souhaite mettre en place afin de proposer une gestion de l'érosion riveraine observée au niveau de 50 km de plage et 220 km de berges du lac Saint-Jean. Rio Tinto Alcan inc. prévoit ainsi la mise en place d'approches de gestion de l'érosion via différents types d'ouvrages qui répondront aux problématiques érosives observées, de mécanismes de participation du milieu face au programme en général, mais aussi face aux interventions qui seraient nécessaires durant la période de validité de son programme, et d'un programme de contrôle et de suivi des interventions et des impacts du programme sur le milieu.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 3 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. **Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.**

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 11 novembre 2024 et s'est terminée le 25 janvier 2025. À noter que la période initiale devait prendre fin le 28 décembre 2024, mais que l'initiateur a accepté de la prolonger en réaction à une demande du milieu municipal. Au cours de cette période, 73 commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 18 novembre 2024, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)

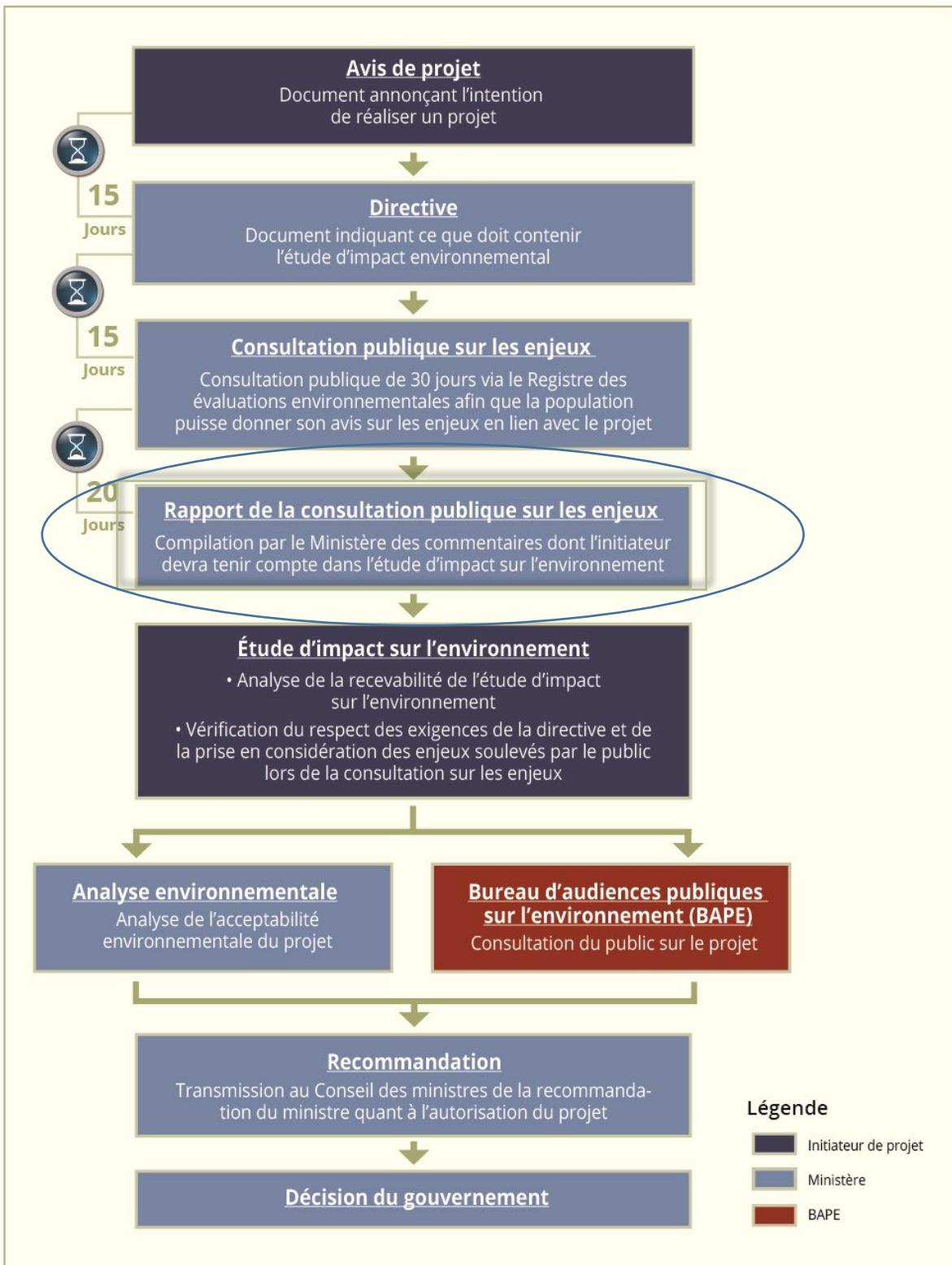


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
La protection des milieux humides et hydriques	<ul style="list-style-type: none"> • Étendue de la zone couverte par le programme; • Caractéristiques et provenance du matériel utilisé pour le rechargeement sédimentaire; • Érosion riveraine causée par la gestion du niveau de l'eau; • Érosion riveraine causée par les événements météorologiques (tempêtes); • Retrait d'anciennes structures en littoral; • Méthodes utilisées pour la stabilisation des berges et la gestion de l'érosion; • Impact des interventions sur les processus et la géomorphologie locale; • Protection des îles sableuses; • Protection de la biodiversité; • Maintien des fonctions écologiques; • Prise en compte des changements climatiques et des émissions de GES; • Prise en compte des principes de développement durable; • Évaluation et prise en compte des effets cumulatifs; • Acquisition de nouvelles connaissances pour éclairer la prise de décision; • Introduction ou propagation d'espèces exotiques envahissantes; • Fragmentation ou perte d'habitats fauniques; • Présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées; • Capacité de support du milieu; • Diminution de la qualité des sols; • Anthropisation ou artificialisation des berges et des plages; • Impact de la gestion du niveau d'eau sur l'habitat du poisson; • Intégration des milieux humides riverains à la zone d'étude; • Eutrophisation du lac; • Recouvrement de plage de sable fin par l'apport de matériel plus grossier utilisé à d'autres sites d'intervention à proximité; • Efficacité du scénario « M » de gestion du niveau de l'eau; • La mise en place de structures rigides jugées mal adaptées; • Assèchement des milieux humides;

Enjeux	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • Érosion au parc national de la Pointe-Taillon; • Dynamique sédimentaire de la baie près du Domaine Parent et de la rivière à la chasse à Saint-Prime; • Réutilisation du sable au fond du lac lors de rechargement sédimentaire; • Diversification des modes de production électrique.
La conservation et la protection des ressources en eau de surface et souterraine	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la qualité de l'eau; • Absence de traitement de l'eau à certains effluents municipaux.
La conciliation des usages du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau du lac en étiage qui rend impossible la mise à l'eau des embarcations; • Utilisation et valeur foncière des terrains riverains; • Accès au plan d'eau; • Entretien des plages; • Sécurité des activités nautiques et aquatiques; • Ensablement de voies navigables; • Arrimage des interventions de l'initiateur avec celles comprises dans la planification municipale.
Le maintien de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Rechargement sédimentaire et ses impacts; • Inondation des terrains causée par les niveaux d'eau élevés en période de crue printanière; • Amplitude, élévations minimale et maximale des niveaux d'eau du scénario de gestion « M » ; • Mise en place d'un évacuateur d'eau à Alma pour contrer les effets d'une crue éclair; • Le maintien de la quiétude du milieu; • Le maintien de la qualité du paysage; • Stress et anxiété engendrés par les décisions d'action ou d'inaction dans certains secteurs.
L'acceptabilité sociale du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion participative et consultation du public; • Inaction envers l'érosion et ses impacts dans le secteur de la pointe Langevin;

Enjeux	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> • Les effets potentiels du lobbysme de l'initiateur dans les décisions politiques pour le secteur du lac Saint-Jean; • La transparence du processus décisionnel; • Gestion indépendante du programme; • Inégalité du rapport de force entre les citoyens et l'initiateur; • Communication avec le public; • Cocréation du programme entre l'initiateur et le public; • Préséance de l'aspect économique sur le social dans la prise de décisions; • Neutralité du rapport produit pour Rio Tinto Alcan inc. relatif à l'érosion de la pointe Langevin; • Méconnaissance des droits des usagers et riverains; • Absence de possibilité de recours envers l'initiateur de la part des riverains; • Changement d'orientation de la part de l'initiateur envers la problématique d'érosion à la pointe Langevin; • Manque de prévisibilité envers l'étendue et la pérennité du Programme; • Inaccessibilité au public des données historiques locales (cartes, documents, stratégies) détenues par l'initiateur; • Fin du suivi bathymétrique près de la pointe Langevin; • Sentiment d'insécurité dans les zones à risque de glissement de terrain; • Imputabilité de l'initiateur envers la réalisation du programme et de ses activités; • Droits de l'initiateur envers la gestion du niveau de l'eau du lac.
La protection du patrimoine bâti et archéologique	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation du patrimoine archéologique local; • Protection et adaptation des infrastructures municipales.
Les communautés autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Protection du patrimoine culturel des communautés autochtones locales.

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	Oui, malgré les droits que possède Rio Tinto, les zones des berges à l'extérieur du PSBLSJ son souvent en net recul (Pointe Racine). Il faudrait faire une entente spécifique pour les secteurs hors du programme des berges actuel. L'importance de voir le lac Saint-Jean dans son ensemble est	Il y a aussi le phénomène de boulance qui se répète dans notre secteur. Le banc d'emprunt utilisé actuellement est à 1 km au nord de l'ancien banc d'emprunt. Les matériaux utilisés actuellement pour le rechargement semble avoir plus de particule fine que celui utilisé anciennement. Une étude sur la dimension et la quantité de particule fine du site actuel, comparer à l'ancien banc d'emprunt devrait valider ou non mon constat. Pour illustrer mon propos, voici un lien d'un de mes tournages sur YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=B1AF_EKIrGE De plus, il y a la qualité des matériaux utilisés pour le rechargement, qui son trop grossier. Cette année, lors du déglaçage en début de travaux de rechargement, il y a eu beaucoup de pierre du pérré qui ont été déplacé vers l'avant-plage. Malgré une intervention de RT après les travaux, quelques semaines après les travaux	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			plus que nécessaire. Combien d'hectares de milieux humides sont disparues depuis l'exhaussement des eaux du lac Saint-Jean ? Il faut trouver le moyen de protéger ce qu'il reste des milieux humides actuels et inclure les zones hors PSBLSJ.	lors de la fonte des neiges, de la gravel et des pierres sont apparues., même après l'intervention de RT. (ramassage de pierres. J'ai une vidéo qui montre l'ampleur de la quntité de pierre et roches qui se sont retrouvés directement dans ma zone immédiate de baignage.,	
Citoyen		Saint-Félicien	Le principal enjeu est le niveau élevé du lac au printemps qui cause beaucoup d'érosion soit d'un côté ou de l'autre du lac lorsqu'il y a de forts vents comme c'est souvent le cas		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>à cette Eric de de l'année. Cela arrache carrément les berges naturelles qui sont remplacées par du sable rocailleux. Et le lac baisse trop bas en juillet mettant fin beaucoup trop tôt à la saison de pêche sportive car on ne peut plus mettre les bateaux à l'eau. En bordure du lac dans certains secteurs, le lac est à 12 pouces.</p>		
Citoyen		Saint-Félicien	<p>On devrait regarder la hauteur du terrain par rapport au plan d'eau. Comme chez moi, il y a une écart d'au moins 4 mètres. Il est</p>	<p>Peur de ne plus pourvoir réaliser des projets d'agrandissement et de rénovation sur ma propriété. Peur aussi d'une baisse de valeur marchande.</p>	J'en ai aucune .

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			impossible que le lac déborde de 4 mètres... surtout que c'est un réservoir.		
Citoyen		Roberval	Oui. Il y a des veilles infrastructures vétustes qui devraient être enlevées et les berges remis à l'état naturel. Par exemple, je suis propriétaire d'un terrain riverain sur lequel une marina privée avait été faite dans les années 1960. Cette infrastructure est désuète et ensablée. Le tout devrait être démolie et remis en état selon les normes en vigueur. Probablement pas un cas	Naturellement la préoccupation principale est l'érosion au printemps. Selon les règles actuelles, il existe un risque majeur d'érosion au printemps selon la direction du vent et de possibles tempêtes. (Secteur Roberval boulevard de l'anse)	Aucune

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			unique autour du lac.		
Citoyen		Albanel	Non c'est ok	La Bonn. Gestion du lac par l'Alcan.	Ok
Citoyen		Chambord		L'accumulation du sable, gravier sur la plage face à ma demeure.Depuis quelques années Rio tinto fait du rechargement avec du graviers , avec les vent Est ce graviers s'accumule et augmente la plage.	
Citoyen		Roberval	Le niveau du lac à 17 pieds au printemps est préoccupant. Les changements climatiques font en sorte que les statistiques des années passées ne peuvent plus être une source fiable pour l'avenir.	Rio Tinto devrait construire une ouvrage pour évacuer plus d'eau au besoin. De cette façon, l'entreprise pourrait éviter toute forme d'inondation lors de la crue des eaux.	
Citoyen		Roberval		Un niveau du lac avec des balises plus restrictives . Le lac ne devrait pas	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
				dépassé le seuil de 17 pieds ni descendre en bas de 14 pieds.	
Citoyen		Alma	De baisser le lac à 15 pieds parce que à 17 pieds la grande décharge l'eau embarque par dessus les quais. Depuis une couple d'années c'est trop haut	Que vous maintenez la hauteur à 17 pieds le lac et que à la Dam en Terre l'eau vient à presque 19 pieds de haut pour avoir 17 pieds au Lac	D'avoir une réunion avec les riverains
Citoyen		Métabetchouan –Lac-à-la-Croix	Une sortie d'eau supplémentaire au barrage d'Alma pour évacuation plus rapide lors d'une montée soudaine.mer ci.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Dolbeau-Mistassini		<p>La pointe Langevin ne semble pas être une préoccupation dans ce projet monepouse et moi uest des propriétaires depuis plus de 40 ans et nous qui avons travaillé à se construire un coin pour le futur et on est rendu à ce futur et il ne semble pas très agréable blé pour la suite car semble t il on n est pas présent dans le nouveau projet nous et nos enfants on été très présents tout ces années et notre investissement ne semble pas compté dans le portrait on vas directement vers une perte total .et je crois que l on as droit à plus de soutient on n à plus de plage et la valeur de notre investissement est à zéro et je crois que l on as droit à plus de regards ce qui est troublant on avance en âge et je suis inquiet pour la suite si on n est plus la pour prendre la parole notre ermitage pour notre descendance est compromis et cela n est pas normal merci de me lire et d en prendre connaissance.</p>	
Citoyen		Saint-Gédéon	Il faut trouver des alternatives à la construction des épis pour régler le problème d'érosion des berges. C'est presque toujours cette méthode qui est utilisée et il	<p>Que malgré les beaux mots qui sont écrits (participation de tout le monde, que le niveau du lac à un impact sur l'érosion des berges) finalement ce soit toujours l'aspect monétaire (produire plus) qui compte. Que finalement ce soit RTA qui décide du niveau du lac pour ne pas affecter sa production. Également que RTA réussisse à diviser les intervenants entre eux en raison des visions différentes et finissent par faire ce qui est bon pour eux et non pour l'ensemble des utilisateurs.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			y a moyen de faire les chose autrement . Il suffit de regarder ce que fait la nature ailleurs, exemple les îles au nord de Cuba (Cayo Guillermo) qui ont de belles plages sans avoir besoin d'épis.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Dolbeau-Mistassini	Mon épouse et moi avons été campeurs à Pointe Langevin dans les 1970. Nous y avons acheté un terrain et une résidence dans les 1980; enfin nous avons retraité à la fin des 1990 et y avons construit une maison pour retraiter. Nous avons élevé notre famille à la pointe et cet endroit fait partie de notre vie. À chaque fois, nous avons obtenu des permis municipaux et tenu compte de la présence de Rio Tinto pour protéger les berges. En préparant notre retraite, nous avons	J'ai 80 ans et mon épouse en a 85; cette dernière fait des débuts de démence. Nous voulons depuis plusieurs années déménager à Ottawa ou nos filles demeurent pour être prêts d'elles en fin de vie. Nous n'avons pas les moyens d'abandonner notre maison et il nous est impossible de vendre dans ces circonstances. J'ai besoin de l'appui de ma famille mais je suis contraint de demeurer ici. Je ne suis pas en mesure de quantifier dans quelle mesure le stress des dernières années et la fragilisation de notre projet de retraite et de notre situation financière, tous des facteurs causés par le retrait de Rio Tinto de la Pointe, ont favorisé la détérioration de la condition de mon épouse. Une chose est certaine, c'est que tous ces ennuis, sur lesquels nous n'avons aucun contrôle n'ont pas aidés. Ce que nous ne comprenons pas du tout, c'est le fait que le Gouvernement du Québec n'est pas intervenu tout de suite au début pour régler cette situation. Vous ne pensez toujours pas que ce sont des retraités comme nous en fin de vie qui vont combattre Rio Tinto! Nous n'avons pas l'énergie, les ressources ou la compréhension pour trouver des solutions. Mais nous souffrons toutes les conséquences du retrait de Rio Tinto. Nous demandons que le Gouvernement oblige Rio Tinto à faire les études et les travaux nécessaires pour corriger la situation. Vous devez contraindre Rio Tinto à inclure la Pointe dans leurs	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			tenu compte des travaux de berges Rio Tinto avant de prendre la décision d'investir. Rio Tinto est intervenue plusieurs fois pour stabiliser les berges, incluant avant l'adoption du décret 1986. Il y a toujours eu de l'érosion et une fosse à la Pointe; au besoin Rio Tinto a stabilisé la berge sans perte de terrain. Les conditions aujourd'hui sont les mêmes que celles depuis toujours. Nous ne comprenons pas la décision de Rio Tinto de se retirer de la Pointe;	études et leurs travaux planifiés en prévision du BAPE. Merci de votre écoute.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>nous ne comprenons pas leur retrait du suivi des conditions de l'embouchure des deux rivières Péribonka. Les deux rivières ont toujours été en interaction et la fluviatilité a toujours été présente. Qu'est ce qui justifie un retrait de la Pointe de Rio Tinto? Quelle est la signification de ce retrait et où s'arrête-t-il? Pourquoi le Gouvernement est-il resté inactif devant ce retrait? Rio Tinto a reçu des droits pour exploiter des barrages et utiliser le Lac. Ces droits leur profitent.</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			Qu'en est-il de leurs responsabilités envers les riverains?		
Citoyen		Saint-Gédéon	la conservation des hauts fonds au niveau des plages de	toujours l'ajoue de structures qui me semble inquiétante	je n'en ai pas

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			Saint-Gédéon-sur-le-lac		
Citoyen		Péribonka	Protection de l'île Boulianne inséparable du parc Pointe Taillon	Erosion progressive et aucune protection de la part de Rio Tinto. Une île de sable facile à éroder	
Organisation	Développement Économique Alma Lac-Saint-Jean	Alma	Par la présente, j'appuie les enjeux et préoccupations déposés par Un lac pour tous dans son formulaire et j'insiste sur l'importance de mettre en évidence l'enjeu en lien avec l'accès au plan d'eau.	En lien avec la préoccupation concernant l'accès au plan d'eau: Le tourisme est un moteur économique important de la région. L'élément attractif principal du SLSJ est son lac immense. Y venir sans pouvoir s'y baigner, le voir, réaliser des sports ou activités permettant de l'apprécier est sans valeur. Il est vrai qu'il est important de s'assurer que l'accès soit fait de manière encadrée et durable, mais il est essentiel de s'assurer de rendre le lac plus accessible.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Sainte-Jeanne-d'Arc	<p>Mon épouse et moi avons pris notre retraite récemment. Comme projet de retraite nous désirions acheter une propriété à Vauvert et en particulier dans le secteur de la Pointe Langevin. Nous avons été surpris d'apprendre la situation à Pointe Langevin; notre première réaction a été d'exclure ce quartier de nos prospects. Ensuite, nous nous sommes demandés si la même chose pouvait survenir dans d'autres quartiers. Au bout du compte, nous avons conclu</p>	<p>Nous avons parlé avec plusieurs gens de Vauvert en cherchant une propriété à acheter. Personne ne comprend la décision de se retirer de la Pointe de Rio Tinto. Les gens sont surpris d'apprendre que le programme des berges est un programme volontaire de Rio Tinto et que la firme n'est pas tenue de livrer ce programme. Le gouvernement est intervenu rapidement à Saguenay à trois reprises pour des inondations, érosion et glissements de terrain. Pourquoi est-ce que les gens du Lac-St-Jean sont laissés pour compte? Nous sommes d'accord qu'il faut garder nos multinationales pour assurer le développement économique. Mais il faut aussi s'assurer que ces multinationales n'abusent pas des citoyens.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			qu'il était trop périlleux à la retraite de prendre une chance d'acheter une propriété coûteuse, alors que l'entente entre le gouvernement , Rio Tinto et les riverains pouvait être aussi facilement mise de côté. Nous avons mis notre projet de côté et nous resterons où nous sommes.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Dolbeau-Mistassini	J'ai un terrain à construire et de la famille qui demeure à Pointe Langevin. Je suis scandalisé de constater les dommages occasionnés par l'érosion des berges dans ce secteur et le gouvernement ne semble rien faire pour obliger Rio Tinto à réparer ces dommages. On entend régulièrement parlé des subventions, des prêts avantageux, et autres cadeaux du gouvernement à Rio Tinto. Rio Tinto profite des barrages et du lac pour produire une	Nouvellement retraité, nous avions le projet de se construire une résidence sur notre terrain, mais voilà, on hésite puisque, si Rio Tinto ne fait rien, la valeur des propriétés sera dépréciée à la pointe. Pourquoi Rio Tinto peut se retirer comme ça? On pensait que le programme des berges c'était un engagement de Rio Tinto en contrepartie des avantages que le gouvernement leur donne. Si Rio Tinto ne répare plus les berges en fournissant des raisons bidons, est ce qu'on va aussi fermer les barrages? Le gouvernement devrait forcer Rio Tinto à renverser son retrait de la Pointe et les forcer à réparer la pointe. Conséquemment, on vous demande d'inclure cela dans votre devis.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>électricité bon marché.</p> <p>Depuis que Rio Tinto a repris Alcan, force est de constater qu'ils en font de moins en moins pour la protection berges. Pointe Langevin est un désastre et encore pire parce, à l'évidence, le gouvernement et Rio Tinto ne font rien depuis 2018 pour limiter les dommages.</p> <p>Quand on voit la pointe, c'est une honte. On voudrait en pleurer, quelle tristesse!</p>		
Citoyen		Chambord	<p>Plage spa lac St jean et camping spa lac St jean à chambord. Il y a un énorme résidu de copeaux , ce</p>	<p>Un nettoyage en profondeur de la baie de chambord est nécessaire, pour rétablir l'équilibre du lac .Il y y la traversée du lac St jean et tellement gênant de dire à ceux dé l international que cette plage est la plus laide du lac St jean</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			qui fait que lors de la baignade nos jambes enfoncés , les enfants qui courent sur le bord de l'eau tombent parfois car les pieds restent pris .La pire plage du lac St jean		
Citoyen		Dolbeau-Mistassini	La Pointe Langevin au secteur de Vauvert doit être inclus sur la liste de terrain qui doit être protégé par la compagnie Rio Tinto contre l'érosion causée par le niveau élevé du Lac St-Jean	Ma famille s'est établie sur la Pointe Langevin dans les années 1950 et a transformé ce terrain en camping pour être apprécié par des gens de partout au Canada et visiteur Américain. Cette pointe entre les deux rivières Peribonka est un lieu spécial qui ne doit pas être perdue par le Québec. Notre famille a pourtant fait pour protéger la pointe juste quelques années 1970 et finalement la compagnie Alcan maintenant nommée Rio Tinto a admis sa responsabilité et a commencé à protéger nos berges. Maintenant Rio Tinto veut abandonner sa responsabilité dans cette région et ce n'est pas acceptable. Les gens autour du lac ont perdu trop déjà pendant que Rio Tinto s'est remplie les poches. Notre gouvernement doit protéger ses citoyens. On se fie à vous.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Dolbeau-Mistassini	Les années 1920 a 1926 et 1940 a 1950 ont changé le cycle naturel de l'entré et de la sortie d'eau dans le lac St-Jean.Le régime hydrologique du lac a été modifié en 1926 à la suite de la construction du barrage de L'isle Maligne 1940-1950 Modification du régime hydrologique naturel de la rivière Péribonka depuis la construction des différents barrages au cours des années 1940 et 1950 et la régularisation du débit 12 mois par année de la	Plusieurs rapports de professionnel a différente année nous confirme les changements majeur a l'environnement du lac St-Jean.Nous avons qu'a penser au rapport de M.A.B. Normandin du 13 juillet 1926, Le rapport de l'arpenteur géomètre Louis Joncos en 1945 ,Des études et des travaux d'envergures de RTA ont été effectuées afin de stabiliser les berges du secteur de Vauvert depuis les années soixante dix a deux mille seize.Dans son rapport d'enquête et d'audiences de 1985, le BAPE mentionne que « C'est en raison de la gravité de l'érosion . Cette érosion est due en grande partie à l'élévation et au maintien régulier des eaux du lac à des niveaux élevés.» (BAPE, 1985)et (MDDELCCC. 15 décembre 2016)Malgré deux rapports des firmes engagées par RTA en 2016 qui mais en garde:La firme Lasalle NHC a recommandé un suivi régulier du secteur pour bien identifier les épisodes érosifs et pouvoir ainsi documenter les conditions menant aux problèmes d'érosion affectant le site.Le rapport WSP spécifie que: Puisque l'équilibre hydro sédimentaire semble rompu, il est désormais très probable que l'évolution se poursuivre dans les prochaines années. La vitesse de déplacement du lit des rivières au fil des ans ne peut être évaluée avec fiabilité à ce stade. La poursuite des suivis est donc essentielle dans le cadre de la gestion des risques pour les biens et les personnes.Par ces	1926 Rapport de l'arpenteur M.A.B. Normandin du 13 juillet 1926, 1945 Le rapport de l'arpenteur géomètre Louis Joncos 1985 rapport d'enquête et audiences de 1985 du BAPE en raison de la gravité de l'érosion 2014 Roche 101667.104-001 Les courants fluviaux doivent alors avoir une importance plus grande 2016 rapport MDDELCCC. Du 15 décembre 2016 en raison d'un débit élevé et contrôlé de la rivière 2016 les rapports de la firme LaSarre NHC et de WSP sur l'analyse de la pointe Langevin

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			Péribonka.Le secteur de Pointe Langevin est un de ceux les plus durement affectés par ces travaux qui sont: 1. Rehaussement du niveau du lac, les superficies plus grandes d'eau ouverte et l'expansion des superficies sous l'eau font en sorte d'augmenter le potentiel d'érosion 2. Débit constant de la Rivière 12 mois par année, même en période de marnage, occasionne une érosion plus prononcée du chenal en hiver, 50% de tout l'eau entrant dans le	recommandations il faut inclure dans le prochain décret une étude afin de résoudre ces problèmes a la pointe	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>lac St-Jean provient de cette rivière , durant la période hivernal le pourcentage peut augmenté au-delà du 75% 3. Changements au lit du chenal, lesquels changements modifient les effets d'érosion,l'érosion et la disparition des îles à l'embouchure de la rivière 4. Toute ces actions ont fait en sorte de changer la géométrie de la confluence des deux rivières Péribonka. Donc l'érosion et la régularisation est amplifiée par le maintien</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			d'un niveau élevé du lac par rapport à son cycle naturel. L'érosion accrue est donc une conséquence de cette situation et le PSBLSJ permettra d'		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Organisation	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Alma	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des principes de développement durable dans le programme et les interventions• • Maintien et amélioration de la gestion participative du lac Saint-Jean• • Acceptabilité sociale du programme et des interventions associées• • Consultation et implication de la communauté• • Gestion du niveau de l'eau du lac pour la production hydroélectrique• • Conciliation des usages du territoire (conservation, récrétourisme, villégiature, 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation et pertes de milieux humides et hydriques - Risque d'introduction et de prolifération d'espèces exotiques envahissantes (EEE)- Fragmentation, perturbation et perte d'habitats fauniques aquatiques, terrestres et riverains (une attention particulière doit être portée aux espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi qu'aux espèces d'intérêt pour la région)- Diminution de la capacité du milieu à répondre aux besoins de la faune aquatique et benthique- Diminution de la qualité de l'eau (risque de contamination, eutrophisation, pollution, etc.)- Diminution de la qualité des sols (rives, plages, berges, etc.)- Dégradation des services écosystémiques- Dérangement des espèces - Artificialisation des berges - Augmentation de l'ensablement du lac- Type et provenances des matériaux de recharge- La dégradation et la destruction des sites archéologiques confirmés ou potentiels- Conflits d'usages entre les utilisateurs du lac- Crainte que le programme résulte en la réalisation d'interventions « à la pièce », sans avoir de réelle vision d'ensemble (effets cumulatifs des travaux sur le milieu récepteur, modification des dynamiques hydrologique et sédimentaire, etc.). 	<p>Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2017. Rapport 337 – Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026CREDD SagLac. 2017. Mémoire – Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026. https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000329377 Organisme de bassin versant du Lac-Saint-Jean. 2024. Plan directeur de l'eau 2024-2034. https://www.obvlacstjean.org/plan-directeur-de-l-eau/ Plans régionaux des milieux humides et hydriques des MRC</p>

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>production hydroélectrique, etc.)•</p> <p>Maintien de l'intégrité écologique et de la productivité des écosystèmes terrestres, riverains et aquatiques•</p> <p>Maintien des fonctions écologiques des écosystèmes terrestres, riverains et aquatiques•</p> <p>Protection des milieux humides et hydriques•</p> <p>Protection de la biodiversité•</p> <p>Protection de la qualité de l'eau•</p> <p>Prise en compte des changements climatiques (modification du régime hydrique, résilience des</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>infrastructures , risque d'inondation, etc.)• Objectif de carboneutralité et compensation des émissions de GES• Évaluation et prise en compte des effets cumulatifs • Actualisation des données existantes • Acquisition de nouvelles connaissances• Détermination de la portée géographique du programme• Choix des méthodes d'intervention (basées sur la nature, innovantes, flexibles, créatives, etc.)• Conservation</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			du patrimoine archéologique du lac Saint-Jean• Protection du patrimoine culturel de la communauté des Pekuakamiuln uatsh		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Dolbeau-Mistassini	<p>bonjourl enjeu principal est de continuer a être maître d oeuvre dans l entretien des bergees sur le long de la pointe Langevin le fait échéant que vous vous destitué de l entretien de bergees constitue selon moi un désaveu de votre responsabilité sociale et en tant que partenaire regional cela signifie un non sens puisque vous ne vous destitué pas des autres secteurs toujours entretenu par la société que vous entretenez depuis une</p>	<p>mes préoccupations dont celle -ci allez vous vous destitué aussi de vos ouvrages d entretiens des murs de roches tout aux alentours de la baie de Pérignonka et de la sortie de la petite Pérignonka ce qui me semblerait un non sens vu votre engagement de garder le reservoir d eau que vous exploiter pour vos installations en avalmerci de m avoir lu et compris j espèreBien a vous</p> <p>[REDACTED]</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			cinquantaine d'années		
Citoyen		Péribonka	Protection sans égard ni discrimination de toute les berges actuellement victimes d'érosion faisant parti d'un lotissement et cadastre légal d'une municipalité avec bâtiments et habitations tel la pointe Langevin à Dolbeau Mistassini actuellement condamnée à disparaître avec les propriétés dessus sans	Que des secteurs d'érosion plus difficiles et onéreux à contrôler avec peu de pression démographique et politique soient exclus du programme de stabilisation des berges sous prétexte financier , environnemental ou causes naturelles d'où le désengagement actuel de Rio Tinto pr la protection de la pointe Langevin cela constitue en soi un précédent ou dans le futur une jurisprudence dont personne n'est à l'abri.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>intervention pour les berges avec les pertes financières encourues par les propriétaires .Protection de l'île Boulianne qui s'érode d'année en année , brise lame naturel contre l'érosion pour Peribonka et certaines berges du secteur de Dolbeau Mistassini .Conserver le niveau du Lac à un niveau plus élevé car le bas niveau du lac à 2 pieds l'hiver détruit l'habitat du poisson fourrage notamment ceux qui fraie l'automne d'où la grosseur de</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			nos poissons sportifs dorés et ouananiches qui souffrent de famine.		
Citoyen		Alma	Le rechargement des plages a modifié de manière importante la physionomie du lac Saint-Jean en artificialisant les berges et en diminuant la biodiversité. Cette technique visant à contrer l'érosion devrait faire	L'englacement et le déglacement des eaux du lac Saint-Jean subiront les conséquences des changements climatiques. Au cours des dernières décennies, la formation complète du couvert de glace se fait plus tardivement. Le lac gèle, de plus en plus souvent après le 20 décembre. Il arrive même que le gèle complet ne se fasse qu'en janvier. Il devient donc important de tenir compte de ce phénomène dans la gestion du niveau des eaux du lac Saint-Jean au cours de l'automne. Les bas niveaux du lac Saint-Jean, pendant la saison estivale, sont également plus fréquents. Il faudra aussi, dans ce cas, en tenir compte et établir un niveau minimum pendant cette période.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>l'objet d'une évaluation plus exhaustive ne se limitant pas au seul gain touchant la largeur des plages. Bien qu'il soit privilégié par la compagnie, le rechargement des plages n'a qu'une efficacité temporaire. Il doit être répété à des fréquences diverses. À certains endroits, comme au marais Bolduc, il aurait été préférable d'utiliser des perrés et empierrements associés à des techniques de végétalisation.</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	J'espère que cette fois-ci le gouvernement penchera du côté des riverains qui souhaitent la préservation de leur précieux Lac-St-Jean.	Le niveau du Lac-St-Jean ne devrait pas dépasser 15:50 pieds en tout temps. Cela éviterait l'érosion massive de notre secteur Wilson à St-Henri-de-Taillon ainsi que tout le tour du Lac. Notre plage de sable fin a été durement touché par le niveau du Lac trop élevé à plusieurs reprises. Le facteur vent n'est pas pris en considération et avec un niveau du Lac plus élevé cela cause de grands ravages. On se fait répondre que ce sont les changements climatiques qui causent tous ces ravages. Cependant, si nous agissons en prévention en conservant le niveau à 15:50 pieds cela donnera une marge de manœuvre aux gestionnaires du Lac-St-Jean et épargnerait bien des soucis mais nous savons qu'il y a des enjeux monétaires. Nous ne souhaitons pas recevoir de rechargement de la part de Rio Tinto car nous souhaitons garder notre sable unique et le préserver à l'état naturel. Nous aimerions que Rio Tinto puisse ramener notre sable à l'aide de machineries qui répondent aux normes environnementales à l'automne lorsque le niveau du Lac-St-Jean est plus bas plutôt que nous proposer une autre composante de sable qui est complètement différente de celui que nous avons actuellement. Comme Alexis Brunelle-Duceppe a dit, il serait temps que Rio Tinto arrête de gérer le Lac comme s'il lui appartenait, il nous appartient à tous mais nous avons l'impression d'être impuissant face à une	

Auteur	Organisation	Ville Municipalité / Communauté	/	Enjeu	Préoccupation	Référence
					multinationale qui a peu d'égard et de respect envers ce milieu unique.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	Garder la plage à son état naturel le plus possible en ramenant le sable original érodé vers la plage.Pour diminuer l'érosion le plus possible, il faudrait exiger que le niveau maximum soit limité à 15:50 pieds en tous temps	Bonsoir à vous tous,Lorsque le niveau du lac est trop élevé (dépassant 15,50 pieds) il y a beaucoup d'érosion et de dégâts sur nos berges et aussi un impact monétaire pour les citoyens qui doivent réparer ou mettre en place des structures (sacs de sable ou autres) pour prévenir l'érosion des berges.Le rechargement avec du gravier n'est pas acceptable dans le contexte où nous avons de belles plages de sable fin, parmi les plus belles du Québec. Le rechargement avec du gravier les dénature. La seule façon acceptable à mon avis est de ramener le sable original érodé vers la plage.	
Citoyen		Métabetchouan –Lac-à-la-Croix	La qualité des plages: Depuis le début du rechargement des plages, les propriétaires se retrouvent avec une plage avec beaucoup de roches de différentes grosseurs sans parler des roches sur 5-10 mètres	La qualité de l'eau surtout en considérant que certaines municipalités de même que certaines compagnies rejettent directement leurs résidus dans le Lac sans traitement. C'est le même phénomène avec l'agriculture, comment peut-on s'assurer que la distance de sécurité pour l'écoulement des phosphates soit respectée? Pour les utilisateurs d'embarcations qui proviennent de l'extérieur il faut les obliger à laver embarcation et remorque à chaque fois. Les nouvelles stations de lavage sont les bienvenus mais encore il faut trouver une façon de s'assurer que tout le monde les utilise.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>pour entrer dans l'eau lors de la baignade.</p> <p>Dans un premier temps on devrait tamiser le sable du haut de la plage pour permettre aux propriétaires de jouir de la plage.</p> <p>Présentement on a de la difficulté à marcher pour se rendre à l'eau et souvent on se blesse si on ne porte pas de souliers de protection.</p> <p>C'est la même chose avec les enfants qui jouent sur la plage.</p>		
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	Non	Recul des berges	
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon		Que la plage demeure telle qu'elle a toujours été	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Organisation	Comité de la Pointe	Dolbeau-Mistassini	Depuis 2018, à compter du retrait de la Pointe de Rio Tinto (RT), nous avons formé le Comité de la Pointe, au sein de la Ligue des propriétaires de Vauvert (LPV), pour organiser nos actions et parler au nom du groupe. RT, une fois retirée, affirmait n'avoir aucune responsabilité au dossier. La LPV a fait des représentations à la Ville de Dolbeau-Mistassini, à la MRC Maria Chapdelaine, au Conseil de gestion durable du lac St-Jean et à multiples ministères du	Nous sommes, au sein du Comité de la Pointe, des retraités qui agissons de façon bénévole pour notre milieu. Toutes les familles directement affectées par la situation à la Pointe vivent des drames suite au retrait de RT et à l'inaction du GDQ. Nous vivons une perte d'évaluation foncière, la dévastation de nos plans de retraite, la perte de jouissance de nos propriétés, la perte d'options de vie et de flexibilité puisque nos propriétés sont gelées, et surtout la perte totale de notre quiétude. Les gens sont captifs, diminuées, dévastés et à bout de souffle et d'énergie. Nous ne sommes pas des révolutionnaires ou des fiers à bras qui vont descendre dans la rue pour manifester. Nous avons travaillé avec diligence en abordant chaque instance avec une documentation réfléchie, une argumentation rationnelle, et énormément de patience. Tout ceci sans résultats; c'est au Gouvernement d'agir et ce au plus vite pour clarifier le panier de crabes dans lequel nous avons été laissé. C'est au GDQ de clarifier le cadre législatif du lac et de répartir les rôles et responsabilités des parties prenantes qui régissent le Lac-St-Jean. De plus, le GDQ doit mandater un seul ministère ou instance gouvernementale qui réponde de ses responsabilités pour ce territoire.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>Gouvernement (GDQ). Toutes ces instances nous ont informé que ce dossier n'était pas leur responsabilité; on ne refuse pas une collaboration, mais on est clair que ce n'est pas leur rôle d'agir. Il règne un flou administratif qui fait que le dossier ne relève directement d'aucune instance. Notre situation démontre des lacunes béantes dans le régime administratif du lac. C'est la responsabilité du GDQ de clarifier comment elle entend répartir les rôles des</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>parties prenantes dans la gestion du Lac. Nous avons perdu 7 ans et des heures innombrables à présenter des demandes qui ne mènent à rien. De plus, nous avons atteint notre limite de soumettre des rapports et mémoires au GDQ pour ne recevoir aucune rétroaction. Alors que, contrairement à la recommandation des commissaires du BAPE en 1986 à l'effet que le GDQ se devait de clarifier le flou juridique concernant les droits des</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			riverains, il ne faut pas se surprendre des problèmes qui surgissent ou des contradictions qui perdurent dans la gestion du Lac-St-Jean.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Dolbeau-Mistassini	J'ai participé bénévolement à 25 réunions du Comité des parties prenantes pour la gestion du LSJ, comme représentant de la Ligue des propriétaires de Vauvert, en préparation au BAPE de 2016. J'ai aussi participé à la préparation d'un mémoire au BAPE pour la Ligue. J'étais motivé puisque Pointe Langevin, où je demeure, était en péril. Rio Tinto avait déclaré qu'ils étudiaient des solutions pour la Pointe. J'ai été amèrement déçu lorsque	Quelles sont les motivations de Rio Tinto? La firme a dépensé 100 millions pour le programme des berges au fil des 30 premières années, donc, environ 3.0 millions / année. Leurs dépenses sont environ les mêmes maintenant. Ceci pour sécuriser les 5000 familles présentes au bord du lac. Ils déboursent plus annuellement pour le salaire et bénéfices d'un seul de leurs dirigeants. Pourquoi le Gouvernement croit-il qu'il soit approprié de demander aux riverains retraités de financer Rio Tinto? Pourquoi le Gouvernement veut-il utiliser les fonds de la sécurité civile pour compenser la destruction de nos propriétés, alors que c'est Rio Tinto qui est imputable? Cette situation n'est pas sans conséquences : nos vies sont bouleversées, nos retraites fragilisées, notre santé mise en péril. Je vous demande Messieurs, mesdames les commissaires : Imposeriez-vous un tel calvaire à vos vieux parents retraités? Pour Rio Tinto, c'est un dossier en litige parmi d'autres; un gain au dossier procurera sans doute un bonus à un ou l'autre. Pour nous, c'est un assaut sur notre fin de vie. Tous les gouvernements depuis 1986 ont respecté l'engagement de maintenir les 55 km de berges. Ce gouvernement est le premier à autoriser un retrait. Cette gestion du lac n'a plus l'acceptabilité sociale du milieu.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>suite au BAPE, Rio Tinto s'est retiré de la Pointe. J'ai été un fonctionnaire et j'ai fait un travail professionnel, intègre, au mieux de mes capacités.</p> <p>Jamais je n'aurais traité un citoyen comme nous l'avons été avec le dossier de la Pointe depuis 2018 par le Gouvernement. J'ai confiance en nos institutions; j'espère que le BAPE à venir, va étudier à fond le dossier de la Pointe et rétablir un équilibre entre les forces en présence. Un petit groupe</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			de citoyens ne peut pas combattre une firme comme Rio Tinto avec son personnel, tous ses droits et ses ressources; et encore moins lorsque le Gouvernement appuie tacitement la firme en demeurant passif et muet. Pourtant, le gouvernement, en affectant une équipe chevronnée, pourrait démontrer en quelques jours d'analyse que le retrait de Rio Tinto est injustifié.		
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	Nos rives ne devraient jamais être comblées par des matériaux venant d'ailleurs que ceux de notre	Que le lac Saint Jean ne soit jamais plus haut que 15,5 pieds en TOUT TEMPS ... et si un événement extraordinaire se produisait ... que cette industrie (RTA) remonte le sable sur la berge avec des machines écologiques non polluantes, car celui existe !	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			plage ... si la grande industrie (RTA) qui exploite notre lac n'a pas la conscience sociale de protéger notre environnement, alors qu'elle s'abstienne de pourrir celui-ci.		
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	La qualité du sable et la drague pour nos berges	Le niveau du lac st jean et les berges	
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	Ne plus recharger les plages avec du matériel venu d'ailleurs. Ça déglingue l'écosystème . Utiliser les méthodes existantes de ramener le sable naturel sur les plages.	Ne plus laisser le lac monter à plus de 15.5 pieds en tout temps, printemps, été et automne. Ainsi, vous n'aurez plus à faire du rechargement .	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon		<p>La permission de maintenir le lac au delà de 15,5 pieds pour une certaine période à trop souvent un impact catastrophique sur les berges au printemps. La limite de 15,5 ne devrait jamais être dépassée. Les solutions de rechargement proposés en apporte du sable de bien moins bonne qualité qui n'a rien à voir avec la qualité du sable déjà sur nos plages. Tout rechargement devrait être fait en ramenant le sable original érodé qui est maintenant dans le lac.</p>	
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	<p>Localisé à la plage Wilson, nous avons été énormément impactés dans notre secteur au cours des dernières années par le niveau du Lac-St-Jean trop élevé au printemps. Nous avons dû protéger nos berges avec l'ajout de sacs de sables. Le niveau du lac ne devrait JAMAIS excéder 15.5 pieds.</p>	<p>Que la voix des citoyens et des riverains ne soit pas écouté et le lobbying des multinationales l'emporte encore une fois.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	Niveau de l'eau maintenu à 15pds pendant toute l'année	Protection des berges	Références que monsieur Gérald Bobsawin nous a légués tout au long de son combat pour protéger nos berges.
Citoyen		Alma	Oui, la hauteur du niveau du lac au printemps après la période de crue puisque Rio Tinto peut élever le lac Saint-Jean pendant presque que 14 jours à 17 pieds et cela est vraiment trop haut. Cela entraîne de l'érosion des berges évidentes tout au tour du lac et maintenant, on dirait qu'il y a autant de grand vend le printemps que l'automne. Maintenir un lac à 16 pieds donne une marge de manœuvre et	Ce qui me préoccupe, c'est les infrastructures et les berges et toujours le rechargement des plages. Je ne comprends pas que le Ministère accepte que Rio Tinto recharge les plages d'année en année. Si la hauteur du lac serait moins grande, il y aurait moins d'érosion des plages. Avant, nos quais étaient fait pour être à une hauteur de 16' et à cause de deux semaines à 17' il faut les rehausser de deux pieds ce qui fait qu'en été, le quai est plus haut pour les embarcations. Je demeure dans le secteur de la grande Décharge et un quai flottant n'est pas possible dans mon secteur étant donné les vents dominants. De plus, à 17 pieds, je suis à quelques pouces d'avoir de l'eau dans mon sous-sol. Heureusement, si l'eau monte plus et que Rio ouvre les déversoirs, le niveau de la grande Décharge baisse aussitôt. Avant le dernier décret, la faune et surtout les oiseaux migrateurs étaient habitués d'avoir leur nid avec un niveau inférieur à 17 pieds. Parfois, ils ont maintenant le bec à l'eau comme on pourrait dire. Il y a pas vraiment davantage pour la faune. Beaucoup de secteur depuis 100 ans ont vu s'installer des plantes aquatiques et le milieux c'est adapté pour une hauteur de 16'.	Je n'ai pas de référence, mais il est évident que maintenir un lac à une cote maximale n'est pas propice à la préservation des berges surtout quand les plages sont nettoyées pour qu'elles demeurent propre pour les utilisateurs (baigneurs). Enlever les résidus de bois flottant fait en sorte de fragiliser les berges puisque lorsqu'il y a accumulation de bois sur la berge, selon fait en sorte de retenir le sol en plage et aide à l'implantation de végétation durable.

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			permet au lac de d'équilibrer. Maintenir un lac à très plein capacité n'a pas de valeur ajouter selon moi. Je crois que permettre que la hauteur soit à 16 pieds à tout temps serait mieux que 17 au printemps et 15 à l'automne.		
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	Le niveau maximal du Lac-St-Jean devrait être fixé à 15,5 pieds en tout temps de l'année.	Si une recharge de la plage Wilson s'avère nécessaire (la grève est une propriété privée dans ce cas-ci), les associations de propriétaires du secteur devraient être autorisées à rapporter le sable naturel du fond du lac à son emplacement d'origine, soit la plage elle-même.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Organisation	ULPT	Alma	<p>La sécurité des activités nautiques, aquatiques et hivernales</p> <p>Les accès au plan d'eau pour les activités récréo touristiques</p> <p>La qualité de la pêche sportive</p> <p>La production hydroélectrique</p> <p>Les droits d'usage et les droits fonciers</p> <p>L'influence des différents paliers</p> <p>Le gouvernement aux</p> <p>La transparence</p> <p>Les services dans les secteurs de villégiature</p> <p>L'intégrité des berges</p> <p>La quiétude</p> <p>La cohésion et la mobilisation citoyenne</p> <p>Le patrimoine culturel des Pekuakamiuln</p>	<p>Les risques liés à la sécurité pour la pratique des activités nautiques, aquatiques et hivernales</p> <p>Le manque, la mauvaise répartition et la faible diversité des accès au plan d'eau pour la pratique d'activités récréo touristiques, nautiques et contemplatives</p> <p>La conciliation entre les besoins de RTA pour la production d'énergie et les besoins des autres usagers</p> <p>Les droits d'inondation, les droits de propriété et le désengagement de RTA de certains secteurs</p> <p>Les conflits d'usages, la cohabitation et le respect des activités</p> <p>L'érosion et l'artificialisation des berges</p> <p>Le manque de communication et d'organisation entre le nautisme, la villégiature et les utilisateurs</p> <p>Le manque d'homogénéité des services</p> <p>La présence d'industries/commerces en bordure du lac et de ses affluents</p> <p>La dégradation et la disparition du patrimoine culturel des Pekuakamiulnuatsh</p> <p>La dégradation et la destruction des sites archéologiques confirmés ou potentiels</p> <p>La qualité et provenance des matériaux de recharge</p> <p>La conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti</p> <p>La destruction et la dégradation des habitats fauniques, aquatique et terrestre</p> <p>La présence de cyanobactéries et le risque d'eutrophisation</p> <p>La contamination et la pollution du milieu</p> <p>La protection des EMVS</p> <p>La gestion et protection de parcs morcelés</p> <p>Le risque d'introduction d'EEE</p> <p>La destruction et la dégradation des milieux</p>	<p>Les archives de M. Éric Scullion https://ici.radio-canada.ca/empreintes/4522/eric-scullion-saguenay-berges-erosion-protection-rio-tintoPDE</p> <p>de l'OBV https://www.obvlacstjean.org/plan-directeur-de-l-eau/</p> <p>https://www.obvlacstjean.org/wp-content/uploads/2024/03/documentpresentationpde-version-deposee.pdf Rapport du BAPE 337</p> <p>https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/documents/programme-stabilisation-berges-lac-saint-jean-2017-2026/</p> <p>Mémoire CREDD https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000329377</p>

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			uatsh et la pratique de l'Ilnu AitunLa qualité des paysagesLa qualité et le niveau de l'eau du lac et de ses tributairesLa conservation de la biodiversité et des sites à haute valeur écologique (habitat faunique essentiel, zone sensible)La conservation des milieux humides riverains et exclus du programmeL'intégrité écologique et la productivité des écosystèmes terrestres et aquatiquesL'intégrité écologique et la productivité	humidesL'absence de marnage adéquat pour conserver les milieux humides riverains	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			des milieux humides riverainsLes poissons fourrages littoraux La gestion hydrique et la plaine inondable Les effets cumulatifs des interventionsLa prises en comptes des principes de développement durableLa poursuite de l'acquisition des connaissances et l'innovationL'inclusions de nouveau territoire sensible (ex : îles flottantes, Baie de Ptarmigan, Parc national de la Pointe-Taillon) Les effets des changements climatiques		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	<p>Il est absolument essentiel que le niveau maximal du lac soit limité à 15,50 pieds. On s'en prendrait ainsi à la source même du problème d'érosion du lac. Cette limite en plus de réduire de beaucoup l'érosion des plages et des berges, réduirait par le fait même les rechargements qui sont toujours à refaire et qui sont fait avec des substrats inadéquats pour l'environnement du lac. Le matériel utiliser pour réhabiliter les plages devrait être le sable</p>	<p>Le niveau élevé du lac. L'érosion des plages et des berges. Le matériel inadéquat utiliser pour les rechargements et les conséquences néfastes que cela occasionne sur l'environnement du lac. La peur que les répercussions du saccage des plages et des berges deviennent irréversibles.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			original érodé de ces dernières. RTA utilise des substrat qui défigurent les plages certaines devenant même non sécuritaire. A plusieurs endroits l'eau du lac devient brouillée, du gravier se retrouve sur des plages où il n'y a jamais eu de rechargement s. Ces méthodes préserveraient la richesse inestimable du lac st jean, tout en permettant à RTA de continuer d'être prospère. C'est notre responsabilité à tous de préserver un		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			environnement aussi magnifique.		
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	Que le niveau du lac soit maintenu à 15.50 pieds. Que les rechargements soit fait avec le sable original érodé des plages ou avec un substrat semblable et compatible qui ne brouillerait pas l'eau et qui ne se	Le niveau élevé du lac et les rechargements faits avec du matériel inadéquat. La volonté que semble avoir RTA que de continuer à maintenir des techniques qui se sont avérées néfastes pour l'environnement du lac.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			retrouverait pas sur des plages n'ayant pas subit de rechargement s.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Otterburn Park	<p>Sur la Pointe Langevin, nous subissons une importante érosion susceptible de mettre en péril nos habitations et nos terrains. Nous sommes à toutes les années plongés dans l'incertitude et l'insécurité : tous nos projets d'avenir sont compromis, nos propriétés ont perdu leur valeur, nous ne pouvons pas les vendre pour quitter, même vieux ou malade et devons attendre le jour de l'effondrement pour bénéficier d'un dédommagement de l'État et</p>	<p>Le programme de stabilisation des berges devrait inclure la totalité des berges du Lac St-Jean sans que Rio Tinto puisse se désister d'une partie du territoire. Dans toute situation d'érosion, il est évident que les causes sont multiples et qu'il sera toujours possible pour une multi-nationale de se dégager de ses responsabilités. Sur la pointe Langevin, nous sommes une poignée de propriétaires à subir une telle exclusion mais demain il y en aura d'autres et sans une participation, un engagement et une imputabilité plus grande de Rio Tinto, de nombreux riverains subiront des dommages sans avoir aucune protection. Pour le moment, nous devons nous rendre à l'évidence et reconnaître que nous avons laissé libre cours à l'entreprise à notre grand détriment. Personnellement, je suis désolée de comprendre à quel point l'État n'est pas maître de la situation et j'ai espoir que des actions soient prises pour protéger la population.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			ce, si nous sommes résidents permanents seulement. Il est évident que l'exploitation et la gestion des barrages tout comme la gestion du niveau du lac et l'absence de véritable intervention dans notre secteur depuis plusieurs années ont contribués à une détérioration de plus en plus rapide de la situation. À cause de la force du courant provenant de la grande Péribonka, qui frappe la pointe de plein fouet, le chenal s'est progressivem		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>ent approfondi et déplacé, précipitant l'effondrement de la Pointe Langevin. Nous avons fait une multitude de demandes, de consultations et de démarches sans que jamais aucune instance ne se porte volontaire pour nous aider et ou nous défendre. Pour toute réponse, Rio Tinto, qui a le mandat de la protection des berges du lac St-Jean, s'est efforcé de nous éviter par de multiples stratégies et s'est empressé de nous retirer du programme de</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			protection des berges en tentant de démontrer qu'ils ne sont pas totalement responsable de l'érosion de la Pointe Langevin.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Dolbeau-Mistassini	Si le programme de stabilisation des berges par Rio Tinto est reconduit, il doit inclure la Pointe Langevin qui est partie prenante de l'ensemble des 55 km de berges inclus au programme lors de sa mise en place en 1986. Le retrait actuel de Rio Tinto de Pointe Langevin est inacceptable, car il est contraire au pacte social existant entre le gouvernement, Rio Tinto et les riverains. Cette décision unilatérale démontre que la compagnie ne respecte pas ses	Confier la gestion du lac st jean à une compagnie privée comme Rio Tinto est une aberration. Au XXI siecle, il faut cesser de reproduire les erreurs de l'époque de la révolution industrielle et ne plus prioriser les intérêts des compagnies. Il faut placer le citoyen au coeur des décisions. Dans ce cas ci, nous parlons des intérêts des 5000 residents des berges du lac. Laissons le lac, redevenir un territoire naturel avec un niveau des eaux conforme à ce que le BAPE a suggéré en 1986 lors de la creation du programme de stabilisation des berges. Il est temps que le gouvernement réalise que la poursuite des activités de Rio Tinto n'est pas rentable pour la société québécoise aux niveaux environnemental, social et économique (A ce dernier sujet, voir la reference ci-dessous).Personnellement, quand je suis arrivé au bord du lac st jean, il y a trente ans, je croyais que c'etait un lac. J'ai ensuite compris que c'etait un réservoir contrôlé par une compagnie étrangère dont le bilan écologique et social est déplorable au niveau mondial. Au cours des dernières années, alors que le chalet construit par mon défunt beau-père et où mon épouse prévoyait passer sa retraite a perdu toute valeur foncière, nous avons été abandonné par Rio Tinto qui ne reconnaît pas sa responsabilité sur la situation à la Pointe Langevin. Je continue d'espérer que le gouvernement contraigne Rio Tinto à prendre les	Martine Ouellet, 3 juin 2023. Journal de Montréal.

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>engagements de stabilisation des berges sur l'ensemble du territoire du lac st jean touché par ses activités de rehaussement artificiel du niveau du lac. Se désengager de la Pointe Langevin équivaut à laisser tomber des citoyens victimes des activités de Rio Tinto et est contraire à l'essence du programme de stabilisation des berges qui engage le gouvernement et Rio Tinto à protéger les investissements fonciers et les caractères résidentiels, touristiques et de villégiature</p>	<p>mesures pour que cesse l'érosion de la Pointe Langevin et compenser adéquatement les résidents</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			des berge du lac st jean. Il est essentiel d'inclure la Pointe Langevin dans le programme afin de conserver et raffermir ce qui reste du lien de confiance qui unit Rio Tinto, le gouvernement et les residents du pourtour du lac st jean.		
Citoyen		Saint-Gédéon	Maintenir le niveau du Lac à un maximum de 15 pi .Privilégier un rechargeement	L'ensemble du projet devrait être piloté par un organisme indépendant.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			de plage avec le sable plus au large et/ou de l'ensablement près du site à aménager.		
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	Commentaire pour les sections 3.7 et 3.8.2Dans notre secteur, nous avons toujours refusé le rechargement depuis l'arrêt du dragage de sable en bordure des berges pour recharger les plages avec le sable naturel "de la place". Depuis lors, nous comptons uniquement sur la végétalisation et l'apport de sable par le vent sur nos dunes pour nous protéger de l'érosion.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>Malheureusement, avec les épisodes fréquents où le niveau du lac dépasse les 15,5 pieds, nous voyons la dune s'éroder de plus en plus. Cependant, grâce à cette approche, nous n'avons pas d'épisodes de "sables mouvants" mais percevons graduellement des cailloux arriver sur nos plages, provenant des rechargements des autres plages, dus au mouvement du sable et des cailloux dans l'eau. Les enjeux devraient également</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>être tirés des nouvelles régionales des dernières années où plusieurs riverains ont été interviewés. Exemple d'enjeux :Sables mouvantsDiminution de la capacité du réservoirEnsemblement des voies navigablesDiminution de la qualité des plagesComme ntaire pour la section 3.6.2Est-ce qu'il pourrait être ajouté la réévaluation d'anciennes méthodes, telles que le dragage, qui réduiraient grandement l'empreinte environnementale des</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			travaux et qui pourraient être mises en place dans un cadre différent pour assurer la préservation des fonds marins ?		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Dolbeau-Mistassini	<p>La problématique d'érosion à l'extrémité du quartier de la Pointe (Pointe Langevin) à Dolbeau-Mistassini devrait être particulièrement prise en compte, étant donné l'impact sur les résidents du quartier et la possibilité pour Rio Tinto de se déresponsabiliser de certains secteurs. Le programme de stabilisation des berges ne devrait pas permettre à Rio Tinto de retirer des bornes de plage ou de ne pas initier de travaux pour des sections de berge, comme</p>	<p>Ma résidence secondaire est à risque, étant donné que le secteur plage derrière mon chalet ([REDACTED] [REDACTED] n'est plus entretenu par Rio Tinto. J'ai perdu l'usage d'une partie de mon terrain en raison de l'érosion et conséquemment l'installation d'une clôture de sécurité par la ville de Dolbeau-Mistassini. Cette problématique nous expose à un danger, en raison de l'instabilité du terrain, ainsi qu'à un stress psychologique persistant depuis plusieurs années. De plus, ma famille risque de subir une perte financière importante au profit de Rio Tinto.</p>	<p>Le secteur de l'extrémité de la Pointe a été entretenu et réparé pendant les 30 années précédant le récent refus d'assurer la stabilisation des berges dans mon secteur.</p>

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			c'est le cas à l'extrême de la Pointe Langevin. Si le programme de stabilisation des berges offre la possibilité pour Rio Tinto de se désengager de certains secteurs, il devrait avoir une entente associée afin de compenser les résidents victimes d'une décision de ne plus entretenir un secteur.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Dolbeau-Mistassini	Bonjour Monsieur le ministre, mon mari et moi faisons face à un enjeu majeur actuellement. En 2012 nous avons fait l'acquisition de la résidence du 238 rue de la Pointe pour une somme de \$200,000.00 en prévision d'un legs pour notre fille. Pour cumuler ce montant nous avons travailler et mis l'argent de coté à un rythme de \$10,000 par année donc cela a pris 10 ans de privation pour accumuler ce montant. RTA en 2015 a fait un rechargeement sur la plage en	<p>Nous on se pose la question suivante: Pourquoi RTA qui gère les niveaux du Lac s-jean avec leur barrages, et qui gère aussi la rivière Péribonka pour son débit en fonction de leur besoin énergétique, ne sont plus responsable de l'Érosion de notre secteur et revoie la tache à la ville de Dolbeau qui ne fait rien et qui selon eux lors de notre dernière rencontre du 25 Novembre nous disait qu'il n'ont pas le moyens monétaires ou technique pour faire quelque chose? On a demandé à la ville vers qui devrions-nous faire un recours judiciaire pour se faire compenser la valeur perdu de notre investissement et la réponse fut: la ville n'a pas les moyens et leur responsabilité est limité pour ne pas dire nul et ils se tourne vers la sécurité civil qui eux ne paie que pour les résidences permanentes.</p> <p>Donc nous avec notre résidence secondaire cela sera une perte total. On est considérer comme un abri sommaire ou camp de chasse...cela n'a pas de sens pour une résidence qui a payer des taxes pendant 30 ans. J'ai pas a vous dire que le stress pour nous est très grand avec beaucoup d'inquiétude. On songeait faire un recours judiciaire à RTA sachant que c'est leurs opérations du Lac et de la rivière Péribonka qui cause ce problème d'érosion, mais on sait très bien que cela va nous coûter argent, stress et anxiété et que RTA va étiré cela pour nous mettre au pieds du mur car eux ils ont les</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			face de la résidence secondaire nous confirmant par ce fait que cette zone d'érosion faisait partie du programme de stabilisation des berges. À partir de cette date, nous avons entrepris de rénover le chalet. Nous avions beaucoup de projet d'amélioration pour rendre la maison au goût du jour, toit, parement extérieur, fondations, isolation, terrassement, etc. Nous avons investie dans un premier temps avec la toiture et réfection de	moyens. Nous pensons que l'étude de projet de RTA devrait inclure la situation de la pointe Langevin.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>la remise au coût de \$10,000 en 2016. En 2018, à notre grande surprise, RTA a faite installer une clôture sur la plage du bout de la pointe jusqu'à notre résidence secondaire en nous interdisant l'accès à notre quai.</p> <p>À partir de ce moment, la maison fut dévaluer par la ville de Dolbeau à une valeur de \$2,000.00 et nous avons arrêter tout travaux d'amélioration. Donc une perte de \$210,000.00 pour nous. Nous pensions que</p>		

Auteur	Organisation	Ville Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			RTA allait faire les travaux nécessaire pour regler la situation, mais on s'est fait dire que maintenant s'était la ville qui allait gérer le dossier.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
	MRC de Maria-Chapdelaine	MRC de Maria-Chapdelaine	<p>L'efficacité du modèle de gestion participative : le promoteur devrait évaluer si les objectifs initiaux sont atteints et si le modèle génère des bénéfices tangibles pour les parties prenantes.</p> <p>La performance du scénario M : le promoteur devrait tester la capacité du scénario à s'adapter à des conditions imprévues ou extrêmes.</p> <p>Les techniques de stabilisation des berges : les techniques présentées dans l'avis de projet sont des techniques qui</p>	<p>La gouvernance participative et la communication avec le milieu : la communication devrait privilégier le dialogue, c'est-à-dire des échanges visant non pas à défendre une position, mais à co-construire un projet. Les différentes parties prenantes ont manifesté leur volonté d'être impliquées et considérées comme des partenaires dans les réflexions.</p> <p>Les risques et la vulnérabilité associés aux changements climatiques : l'entreprise doit anticiper les impacts du projet pour réduire les risques associés à ses interventions et la vulnérabilité des composantes du milieu. Les principaux enjeux du projet identifiés par le promoteur n'abordent pas clairement les changements climatiques, bien que ceux-ci soient transversaux aux enjeux retenus.</p> <p>La maladaptation : la maladaptation désigne un processus d'adaptation qui résulte en un accroissement de la vulnérabilité au changement climatique. Les techniques de stabilisation des berges employées historiquement par le promoteur sont susceptibles d'exacerber d'autres aléas et conduire à la maladaptation.</p> <p>Restauration des milieux humides : l'intégrité des communautés végétales des milieux humides est altérée par le marnage des réservoirs</p>	<p>https://constellation.uqac.ca/id/eprint/3955/</p> <p>https://constellation.uqac.ca/id/eprint/9743/</p> <p>https://constellation.uqac.ca/id/eprint/5467/</p> <p>https://constellation.uqac.ca/id/eprint/6486/</p> <p>https://constellation.uqac.ca/id/eprint/8198/</p> <p>https://constellation.uqac.ca/id/eprint/8714/</p>

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>date de la mise en place du programme en 1986. Toutefois, l'évolution des connaissances scientifiques a permis l'émergence de techniques innovantes et moins invasives.</p> <p>Les effets cumulatifs : le programme étant mis en œuvre depuis 1986, différents impacts cumulatifs sont susceptibles d'être apparus. Ces impacts, souvent négligeables individuellement, s'ils ne sont ni mesurés ni pris en compte, sont susceptible de</p>	<p>hydroélectriques. Des mesures visant la restauration de conditions naturelles devraient être envisagées.</p> <p>L'impact des travaux de stabilisation des berges sur les espèces de poisson fourrages : les résultats de l'étude 2019-2027 montrent une importante baisse d'abondance depuis 1985.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>s'aggraver progressivement au fil du temps.</p> <p>La zone couverte par le programme de gestion de l'érosion : le programme exclut des secteurs où les conditions érosives menacent l'intégrité écologique et les infrastructures. La zone couverte par le programme devrait être revue afin d'y intégrer l'ensemble des secteurs menacé par l'érosion pour que ceux-ci fassent l'objet de travaux de stabilisation (rivières Moreau et Petite</p>		

Auteur	Organisation	Ville Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			Péribonka, parc de la Pointe-Taillon, quai et marina de Péribonka, Pointe Langevin).		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
citoyen		Péribonka	<p>J'ai 72 ans et j'ai passé tous mes étés sur le bord du lac-Saint-Jean. J'ai vu disparaître graduellement, sous mes yeux : le Lac Askeen et d'immenses plages situées dans le parc de conservation de la Pointe Taillon, de même que la magnifique Ille aux Pins à l'embouchure de la rivière Mistassini, sans qu'une intervention ne soit faite, tant de la part du gouvernement que de la compagnie Alcan, qui est devenu Rio Tinto. J'étais président du Conseil</p>	<p>Actuellement la compagnie fait les travaux minimums, qui coûtent le moins cher. On déverse en tas des tonnes de roches sur de magnifiques plages, sur lesquels les enfants grimpent et se blessent, dans un parc de conservation. C'est à la fois inesthétique et dangereux, également parce que certaines de ces roches se déplacent alors qu'elles sont prises dans la glace et s'éparpillent un peu partout sur les plages, avec le coup d'eau du printemps. Elles deviennent un danger pour les pieds et les orteils. Il faut que ces tas de roches soient remplacés par des gabions, qui seront plus beaux, plus sécuritaires et plus accessibles. La demande pour avoir accès à de belles plages, où l'eau est chaude, ne cessera d'augmenter dans l'avenir. Il faut donc que les travaux contre l'érosion favorisent l'accessibilité et permettent de pouvoir y faire des pique-niques ou du camping.</p> <p>Par ailleurs, on ne peut séparer le dossier des berges, de celui du manque à gagner, relié au fait que nous avons perdu plus de 7,000 emplois chez Rio Tinto en 40 ans. Il faut qu'il y ait un nouveau contrat social gagnant/gagnant entre la région et la compagnie. Il faut également que les affluents du lac et tout son pourtour fassent partie intégrantes de la responsabilité de Rio Tinto.</p> <p>La question des « dérèglements » climatiques, de la qualité de l'eau, de même que celle des espèces</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			régional de l'environnement, en 1984, lorsqu'on a demandé des Audiences publiques sur l'environnement concernant l'érosion des berges du Lac-Saint-Jean. Il y avait eu plus d'une centaine de mémoires déposés. Les commissaires d'alors avaient fait toute une série de recommandations toujours pertinentes, dont le rabaissement du niveau du lac à un maximum de 15,5 pieds afin d'éviter le plus d'érosion possible, de même qu'une gestion collective du lac. Ces deux	envahissantes doivent également y être inclus. Le partage équitable des redevances sur les ressources naturelles, entre la région et le gouvernement, doit également être discuté. Enfin, Il est sans doute temps de redonner à notre lac, son nom d'origine : « le Piekouakami » qui signifie lac peu profond.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>recommandations essentielles, n'ont pas été retenues par le gouvernement Bourassa, laissant la compagnie seul maître de ce que nous considérons comme étant un bien commun.</p> <p>40 ans plus tard, alors que je vois reculer, tant la Pointe Langevin, qui n'avait pas bougée depuis 60 ans, que l'île Bouliane, sans qu'aucune intervention ne soit faite, ça me désole et je ne peux accepter cela.</p> <p>Avant de commencer à négocier une nouvelle entente</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>concernant l'érosion, il faut que le gouvernement oblige la compagnie à protéger et à remettre en état, à ses frais, la Pointe Langevin et l'île Bouliane, de même que les plages environnantes</p> <p>.</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
citoyen		Dolbeau-Mistassini	<p>La situation à la Pointe Langevin.</p> <p>Au printemps 2018, RTA se désistait de sa responsabilité du problème d'érosion de la pointe Langevin sous le grand mécontentement des citoyens résidents de la pointe Langevin et sur la prémissse d'un débit plus élevé sur la petite rivière Péribonka en 2017. Cette année là fut la pire année pour les inondations au Québec.</p> <p>Un comité de la pointe fut formé pour faire des représentations auprès des instances</p>	<p>Ma préoccupation principale quand nous analysons ces deux rapports de WSP et JFSA nous indique que celui de WSP semble biaiser en faveur d'une direction que le promoteur veux aller. L'implication des débits variables contrôler de la Grande Péribonka par RTA ainsi que la variation du niveau du lac St-Jean aussi gérer par RTA ne sont pas simuler dans l'étude de WSP. L'Étude de WSP se base surtout sur des simulations incomplètes mais moins sur des constats factuels comme la bathymétrie du secteur, le sens des écoulements de la Grande Péribonka au printemps, l' impact de la glace et variation du débit de la Péribonka l'hiver, la sédimentation vis à vis la pointe Langevin, le transport des sédiments entre l'ile Bouianne et pointe Taillon vers la pointe Langevin, l'érosion de la partie nord de la pointe Taillon qui se fait éroder par la rivière Péribonka et le vent sur le Lac St-jean et que les sédiments se dépose dans le Lac vis a vis la pointe Langevin, autants de facteurs non étudier dans le rapport de WSP. Nous avons depuis ce rapport de WSP fait des observations au printemps du secteurs que vous trouverez dans une présentation ci-jointe , faite par notre comité pour le maire de Dolbeau qui se demandait combien cela coûte exproprié les résidences comparer à résoudre le problème d'érosion lors d'une rencontre avec le maire. Nous avons un seul opérateur qui gère le niveau du Lac ainsi</p>	<p>Rapport 1798 de J.F. Sabourin et associés inc. Experts-conseils en ressources hydriques et en environnement</p> <p>26/11/2019</p> <p>Pointe Langevin- Résolution de la problématique de l'érosion par le comité de la pointe Langevin Janvier 2022 Présentation Power point transposer en PDF</p>

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>gouvernement ales et municipale ainsi que MRC.</p> <p>La première action du comité fut de demander un avis technique par un firme de spécialistes, experts-conseils en ressources hydriques et en environnement JFSA, pour évaluer la situation de l'érosion à la pointe Langevin. Ils ont revue le rapport de WSP, les analyses faites par WSP ainsi que les conclusions.</p> <p>Le coût pour cet avis technique avec les</p>	<p>que le débit très variable de la rivière Péribonka. RTA doit prendre ses responsabilités.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>présentations aux citoyens, maire et MRC a coûté environ \$18,000.00 payé par les citoyens.</p> <p>Leurs conclusions jettent un sérieux doute sur la seul raison dicter par l'étude de WSP qui crée l'érosion de la pointe selon eux plusieurs facteurs sont en causes et principalement les changements effectuer par l'homme, soit les installations hydro-électrique de RTA sur le Lac St-Jean ainsi que celles sur la rivière Péribonka.</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
	Comité de la pointe	Dolbeau-Mistassini	Depuis 2018, nous avons observé le Gouvernement Legault à multiples reprises, en particulier dans le comté de la Ministre des affaires municipales, se mobiliser pour rapidement faire face à des situations d'érosion et de glissements de terrain au Saguenay. En temps réel, ministres et équipes sont sur place et veillent à protéger les citoyens. Depuis 2018, la communauté de Pointe Langevin est en péril : deux propriétés ont été perdues, une autre est	Le Gouvernement Legault (GDQ) choisit d'être complaisant devant la dévastation générée par le retrait de Rio Tinto (RT) de Pointe Langevin. Par son inaction, elle appuie les actions de RT. Pourtant, le GDQ prend bien garde de ne pas prendre position officiellement. On ne partage pas avec les riverains l'analyse du GDQ du rapport WSP et du bien-fondé du retrait de RT. Tout le dossier demeure intentionnellement opaque. Le GDQ n'agit pas et laisse les riverains sans appuis. Quelle est la motivation du GDQ? Le GDQ a eu 7 ans pour se mobiliser et adopter une stratégie pour régler cette situation. Au minimum, avec la planification pour le prochain décret débutée et un BAPE prévu, il est critique que le GDQ impose à RT de justifier la rationalité de son retrait de Pointe Langevin. De plus, le GDQ doit établir des règles de fonctionnement de la gestion du lac afin d'éviter un autre retrait sauvage ailleurs autour du lac selon le bon vouloir de RT. Par son inaction et son mutisme, le GDQ est imputable de la destruction de Pointe Langevin et de la dévastation de la communauté de la Pointe.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>en péril imminent et plusieurs autres sont dépréciées. Les propriétés suivantes affectées sont gelées : on ne peut y faire d'améliorations et on ne pourrait les vendre que comme des propriétés sinistrées à rabais. Les riverains sont dévastés par les pertes de quiétude, de stabilité financière et par le manque d'options et l'incertitude à laquelle ils font face. On ne voit pas notre députée, et certainement aucun ministre. Au contraire, le Gouvernement Legault brille</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			par son absence et son mutisme. La gestion de RT est opaque : on refuse de rencontrer les représentants du Comité de la Pointe, on avise la Ville que RT ne se présentera pas à des discussions si certains représentants de la Pointe sont présents; RT entame des négociations secrètes avec des riverains individuels et vient ainsi semer la méfiance dans la communauté. La majorité des riverains de la Pointe sont des retraités âgés de plus en plus fragiles.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			Le stress de l'incertitude et des impacts cumulatifs de cette situation mine la santé et l'équilibre des riverains.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
	Comité de la pointe	Dolbeau-Mistassini	Les commissaires du BAPE de 1986 ont recommandé de clarifier le flou légal quant aux droits des usagers et propriétaires autres que Rio Tinto (RT). Nous continuons aujourd'hui à être pénalisés par l'absence de définition de nos droits. Le Programme des berges de Rio Tinto (RT) est un programme volontaire que la firme peut définir et interrompre à sa guise. Les interventions et l'attribution de fonds, le choix des mesures à appliquer et	RT a choisi de se retirer de Pointe Langevin en 2018 en invoquant que les dommages à la pointe étaient dus à une crue plus prononcée de la petite rivière Péribonka et à la fluviatilité. La crue inhabituelle est un modeste facteur parmi 100 ans d'histoire et 50 ans de travaux et d'interventions par RT dans le secteur de la Pointe. Depuis 1986, RT ne s'est retiré d'aucun secteur des 55 kilomètres de plages et berges inclus au programme depuis le début. Nous considérons le retrait injustifié mais aucune autorité ne remet en doute la décision de RT. Tous les éléments qui interagissent maintenant sont les mêmes qui le font depuis 50 ans pendant lesquelles RT a protégé la Pointe. Il y a eu des crues plus abondantes auparavant et l'eau coule (la fluviatilité) depuis toujours. Le facteur critique est le débit géré de la rivière Péribonka 12 mois par année incluant en période d'étiage. Le flou juridique et l'absence de droits définis sur lesquels basés tout recours, font en sorte de nous laisser à la merci du bon vouloir de RT. Puisque le gouvernement considère le programme des berges comme une initiative volontaire de RT, il n'y a aucune instance gouvernementale saisie du dossier à qui nous puissions faire appel.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>quand et comment les appliquer, sont autant de considérations entièrement contrôlées par Rio Tinto. De plus, les mêmes gestionnaires qui ont planifié et géré les travaux en font aussi l'évaluation. Le Gouvernement ne vérifie pas la tenue du Programme ou ses réalisations. Un riverain qui est insatisfait des actions de RT n'a aucun recours.</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
	Comité de la pointe	Dolbeau-Mistassini	<p>En 2018, Rio Tinto (RT) a tenu une réunion pour informer les riverains de leur retrait de Pointe Langevin. Aussi présents, il y avait des représentants de WSP, de ministères, de la MRC et de la Ville. Bien que ces intervenants eussent été informés au préalable, aucun d'eux n'a signifié la moindre objection au retrait d'un secteur que RT desservait depuis 50 ans. La Sécurité civile a expliqué son programme d'aide aux sinistrés. Aucun</p>	<p>Depuis 1986, RT est l'acteur unique sur les berges du Lac. C'est ainsi puisque toute intervention affecte non seulement le secteur immédiat, mais en cascades, tout l'environnement contigu. Pour l'imputabilité, il doit y avoir un acteur unique. C'est RT qui planifie, analyse, intervient. Il n'y a pas de structures pour un scénario alternatif. Le GDQ n'a pas de responsable du Programme des berges puisque c'est un programme volontaire de RT. Le ministère de l'environnement ne fait qu'approuver les projets ponctuels proposés par RT. En situation de retrait de RT d'un secteur, une situation inédite, le GDQ n'est pas outillé pour agir. Après presque 8 ans de représentations auprès du GDQ, nous sommes au même point, sans responsables et sans actions. De plus, le GDQ ignore nos rapports et analyses et ne répond pas à nos soumissions. En fait, la réalité, c'est que seul RT peut intervenir; toute autre solution interfère avec l'imputabilité unique. Le retrait, d'un secteur aussi névralgique que l'embouchure des rivières Péribonka, un secteur perturbé à outrance, est irréaliste. La réalité, c'est qu'une multiplicité de facteurs sont en jeu, dont assez sont la responsabilité de RT pour que RT continue son engagement. Ce qui importe encore davantage maintenant, c'est que le programme soutenu de suivi du secteur recommandé par les experts consultants de RT, a été abandonné. Maintenant,</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			représentant ministériel n'a expliqué suivant quelle analyse le Gouvernement (GDQ) avalisait la décision de RT de se retirer; pas plus qu'on n'a expliqué la suite des choses. De 2018 à 2024, nous avons appris que la MRC, malgré son rôle de coordination du Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean et ses responsabilités pour le territoire, n'était pas responsable du dossier; ensuite que Dolbeau-Mistassini n'avait ni les ressources, ni	nous ignorons tous comment la situation évolue et quels nouveaux dangers nous guettent.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>un mandat pour résoudre cette situation. Les Ministères de l'environnement et des Affaires municipales non plus. Depuis 2018, tous nous renvoient à droite et à gauche sans accepter de responsabilité. Ils forment des comités qui se rencontrent sans agir ou avancer le dossier. Nous avons rencontré le 25/11/2024 le Maire de Dolbeau, qui nous a réitéré que la Ville était impuissante et n'acceptait de faire autre chose que de coordonner des réunions</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			au besoin. RT laisse entendre vaguement que si le GDQ proposait des solutions, ils pourraient y contribuer sans prendre d'engagement spécifique ou chiffré.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
	Comité de la pointe Langevin	Dolbeau-Mistassini	Les problèmes à Pointe Langevin étaient connus par Rio Tinto (RT) et avaient fait l'objet d'interventions en 2016 et 2017. Dans sa soumission au BAPE 2017, elle affirme : "Rio Tinto, les municipalités de Dolbeau-Mistassini et de Péribonka ainsi que la MRC de Maria-Chapdelaine travaillent en collaboration afin de trouver une solution durable et de gérer la situation ensemble. La réalisation d'un projet d'envergure sera probablement nécessaire, ce qui	Avant le BAPE de 2017, RT a acquis la propriété au bout de la Pointe au prix du marché. Lorsqu'on ajoute cette acquisition à la déclaration de RT au BAPE, on comprend que le milieu était en confiance que RT était responsable de la Pointe. Que s'est-il passé? La Ligue des propriétaires a soumis un mémoire au BAPE qui commentait positivement et négativement le Programme de RT. Le BAPE invite les citoyens à commenter le projet du proposeur; c'est ce que la Ligue a fait. Comment doit-on expliquer le revirement complet de RT? Est-ce que la firme veut passer le message aux riverains d'éviter de critiquer la firme? La gestion du dossier par RT est incohérente. Sans nouvelles études, RT a adopté une position diamétralement opposée à sa position précédente. De plus, la firme a rompu avec les tenants d'un pacte social entre la firme, le Gouvernement et les riverains, lequel a maintenu l'acceptabilité sociale de sa gestion du lac depuis 1986. Le Gouvernement du Québec semble infiniment complaisant envers la firme, multipliant les avantages conférés à celle-ci. Depuis 7 ans, le Gouvernement demeure muet et passif sur le dossier de la Pointe. Nous ne comprenons pas la logique de la firme ou la position du Gouvernement dans ce dossier. Le BAPE qui se prépare est une occasion pour RT de reprendre le dossier en main. Il n'y a pas de solution possible à	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>impliquerait l'obtention d'une autorisation ministérielle. Rio Tinto s'est engagé à investir plus de 400 000\$ pour réaliser des travaux préliminaires et des études complémentaires. Ces études permettront à l'ensemble des intervenants d'évaluer et de mieux comprendre la situation afin de déterminer les solutions possibles et soutenir les besoins du milieu.” Le programme 2017-2026 de RT a été approuvé sur la base de ces affirmations de RT. Une fois le</p>	<p>la Pointe, autre que Rio Tinto réintègre la Pointe dans son programme des berges et règle le problème.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>Décret adopté, RT a renié la position qu'elle avait signifié à tous au BAPE. Ils savaient alors tout ce qu'ils savaient plus tard en 2018 lorsque la firme a déclaré son retrait de Pointe Langevin. Est-ce que RT peut affirmer une chose pour obtenir une approbation et une fois l'approbation acquise, dire le contraire? La firme ne doit-elle pas respecter ses engagements ? Pourquoi devrions-nous comme citoyens et riverains croire à la crédibilité de ce que propose RT, si</p>		

Auteur	Organisation	Ville Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			la firme peut ensuite se désister? La firme est-elle tenue de respecter ses engagements du BAPE?		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
citoyen		Dolbeau-Mistassini	<p>La situation à la Pointe Langevin: Mise en situation.</p> <p>2017 Automne-Rencontre d'information sur le phénomène d'érosion de la Pointe Langevin : ou les représentants de Rio Tinto avec leur consultants WSP nous présentaient les résultats préliminaires d'une étude effectuée pour comprendre le phénomène d'érosion intensive à cet endroit en particulier. À cette rencontre seul les représentants de la</p>	<p>Nous avons eu une mise à jour de l'étude fait par WSP avec les conclusions officiels sur ce qui produit le phénomène d'érosion, WSP a présenter une liste de solutions potentielles pour remédier au problème d'érosion avec les impacts et risques reliés à ces solutions mais le plus surprenant fut le commentaire des représentants de Rio Tinto qui nous a dit que ce phénomène d'érosion ne faisait plus partie du programme de stabilisation des berges et que maintenant le problème était du ressort des élus et du ministère de la sécurité public.</p> <p>Ma préoccupation est le changement d'orientation de la situation et surtout le manque d'explication de la part des élus et représentants des ministères du pourquoi de ce changement de rôle. En plus aucun des résidents n'avait eu accès au rapport final de WSP pour être en mesure de poser des questions à tous ces personnes. On venait de se faire passer un sapin...J'aimerais avoir dans leur projet une nouvelle étude sur la situation de la pointe faite par des spécialistes sous la responsabilité d'un entité neutre non superviser par RTA qui apporteras les vrais raisons ainsi que les solutions pour réglé le problème.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>municipalité étaient présents avec les gens de Rio Tinto et WSP et une douzaine de résidents du secteur de la Pointe. Lors de cette rencontre on nous a fait part que des affiches seront apposées dans le secteur pour interdire l'accès au couvert de glace dans le secteur de la pointe, question de sécurité. À cette rencontre on sentait bien la responsabilité de Rio Tinto à comprendre la situation afin de déterminer une solution pour arrêter ou réduire le</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>problème d'érosion.</p> <p>2018 Hiver-Deuxième rencontre avec les gens de Rio Tinto et leur consultants WSP mais cette fois avec une panoplie de représentants politiques : le représentant du député , les gens du ministère de l'environnement, du ministère de la sécurité public, les représentants de la MRC et de la ville de Dolbeau.</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
	Comité de la pointe Langevin	Dolbeau-Mistassini	Depuis 1986, le Programme des berges inclut 50 km de berges avec des ajouts qui portent le total à environ 55 km aujourd'hui. Jamais il n'y a eu un retrait. RT a réparé Pointe Langevin pendant 50 ans. Les conditions sont les mêmes qu'elles ont toujours été. Il y a toujours eu des fluctuations des crues annuelles et la fluviatilité est documentée comme facteur important dans toutes les études de la Pointe. Quelle est la	Le secteur de la Pointe est un de ceux les plus perturbés par l'érosion depuis 1926 et le secteur le plus affecté par le débit géré constant de la Pérignonka. Si RT peut justifier un retrait de la Pointe, ils peuvent le faire à tout endroit du lac. Depuis 2018, la Ligue des propriétaires a soumis une foule de documents au Gouvernement incluant une étude technique complétée à nos frais, un mémoire soumis au Premier Ministre, ainsi que rencontres et présentations pour défendre notre dossier. Nous n'avons pas reçu de réponse. Nous sommes des bénévoles qui assurent des efforts soutenus depuis 7 ans et des engagements financiers importants (20,000\$ pour l'analyse technique). Collectivement, nous avons une longue expérience de l'administration. En toute une vie, nous n'avons aucune expérience pareille avec un Gouvernement. On nous ignore. Ce sont de piétres relations avec les citoyens et un manque flagrant de civilité. Le Gouvernement approuve le Programme des berges; ce programme, malgré son statut volontaire, est une entente entre la firme et l'état, moyennant laquelle, en contrepartie, le gouvernement confère des avantages à RT. Pourquoi les riverains sont-ils laissés à eux-mêmes à combattre le retrait de RT? Il n'y a aucun ministère chargé d'administrer l'entente. Lorsqu'il y a problème, il n'y a plus personne de responsable; personne n'a le mandat ou les crédits pour agir.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			motivation de RT? Cherche-t-elle à minimiser ses frais aux dépens des riverains et du Gouvernement? Est-ce que RT entend punir le secteur Vauvert parce que la Ligue des propriétaires a critiqué RT au dernier BAPE ? Nous n'en savons rien, mais les justifications apportées ne justifient pas un retrait. Puisque la Pointe est incluse depuis 1986, que ce Programme a été soumis et approuvé 3 fois par les commissaires du BAPE, nous considérons		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			qu'il y a un engagement, sinon légal, au moins moral, de maintenir le Programme à Pointe Langevin jusqu'à la tenue d'un nouveau BAPE et le dépôt d'une étude spécifique pour justifier un retrait. Si le Programme est aléatoire et à la merci des préférences de RT, quelles garanties les riverains ont-ils ? Les riverains et les trois niveaux de gouvernement ont investi massivement pour aménager des résidences et les infrastructures nécessaires à		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			leur soutien depuis plusieurs décennies partout autour du Lac. Ces investissements reposent sur la stabilité, la prévisibilité et la pérennité du Programme des berges et plages.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
	Comité de la pointe Langevin	Dolbeau-Mistassini	<p>Afin de tenir des consultations significatives, il est de mise que tous les intervenants bénéficient des mêmes données et de la même compréhension à long terme de l'évolution du Lac St Jean. Pour ce faire, il est nécessaire que Rio Tinto (RT) rende ses archives cartographiques, documentaires et stratégiques disponibles à l'ensemble des citoyens. Ces données ne sont pas des données confidentielles commerciales, mais davantage l'historique du</p>	<p>Si les archives n'ont pas été numérisées, cette initiative pourrait faire l'objet d'un projet à long terme en plusieurs étapes.</p> <p>1) Inventaire 2) Numérisation 3) Diffusion</p> <p>Cette documentation est partie intégrale du développement de la Région du Lac-St-Jean. C'est une richesse inestimable qu'il importe de conserver et de disséminer.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			Lac et du développement de la région. Depuis les premiers arpentages qui précèdent le rehaussement, passant par les études sur l'étendue éventuelle des inondations anticipées et éventuellement réelles, l'analyse et les projections du développement du bassin hydroélectrique, l'érosion anticipée des berges et la disparition des îles et de vastes étendues de territoire, ces données sont un vaste réservoir pour comprendre l'évolution de la situation que nous		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>retrouvons aujourd'hui. Ces données seront utiles aux citoyens et aux associations mais à long terme aux chercheurs universitaires et autres spécialistes de la gestion des plans d'eau. Ces archives sont partie intégrante de notre patrimoine collectif.</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
	Comité de la pointe Langevin	Dolbeau-Mistassini	Les rapports WSP et Laboratoire Lasalle expliquent les phénomènes en présence à la Pointe. Ces apports insistent sur la nécessité d'un suivi soutenu des forces en présence et leur interaction. Ces études ne sont pas axées juste sur le bout de la Pointe Langevin, mais modélisent l'interaction des courants, bancs de sable, profondeurs, berges et plages de l'embouchure des rivières Pérignonka au Lac. Ces études démontrent	Les rapports en annexe reconnaissent que l'érosion à la Pointe est influencée par plusieurs facteurs dont la fluviatilité. Si RT reconnaît depuis 50 ans que la fluviatilité joue un rôle à Pointe Langevin, pourquoi invoque -t-elle aujourd'hui ce facteur pour se retirer de la Pointe? Sans intervention, il est clair que l'érosion va s'étendre et à moyen terme faire en sorte que le chenal principal de la rivière suivra la berge jusqu'à la sortie au lac. À mesure que l'érosion progresse et que l'eau profonde atteint la berge, il devient plus difficile et onéreux d'intervenir. Est-ce que RT choisit de retarder ses interventions pour justifier éventuellement de construire un perre de roches plutôt que de recharger les plages de la Pointe? En cessant le suivi de la situation et sachant que la Sécurité civile n'est pas experte ou chargée de tels travaux, l'absence de données fera en sorte qu'on ne comprendra pas la meilleure façon de protéger les berges. En absence de données, on ne peut faire porter le blâme. Si Rt est responsable de la gestion du Lac-Saint-Jean, comment peut-elle justifier un retrait de la Pointe et de cesser de faire même le suivi à l'embouchure du lac, un des secteurs les plus perturbés par la gestion du lac et des barrages par RT? Nous avons inclus une Fiche technique de RT, datant de 2017, qui exprime une attitude toute autre à la situation à la Pointe; on n'y parle pas de retrait.	Les rapports Lasalle et WSP sont déposés en appui à la soumission au BAPE de Rio Tinto pour le BAPE de 2016. Les 2 autres rapports sont disponibles de RT. Rapports Lasalle et WSP; Rapport CEGERTEC 2010: Avis technique, Projet : Programme de stabilisation des berges, Site 88.11.01. N/D : 15535-004; Rapport Roche, Groupe Conseils : Avis technique 2014: Sites 88.11.01 et 92.11.01 / Pointe Langevin. N/Réf. : 101667.104-001; Fiche Technique Rio Tinto, 2017 en pièce jointe.

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>l'importance que Rio Tinto (RT) accordait à un suivi exhaustif de la Pointe. En 2024, Richard Dallaire de RT nous écrivait : « Soulignons qu'en 2020, à la demande du Ministère de la Sécurité publique, Rio Tinto a cessé la prise de relevés bathymétriques du secteur et de ce fait nous n'avons aucune information quant à l'évolution de la situation. » Avec le retrait de RT, la Sécurité civile a repris le suivi mais ils se limitent à des relevés bathymétriques de la fosse et de la proximité</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>de l'eau aux résidences à condamner.</p> <p>Le suivi doit couvrir toute l'embouchure des 2 rivières puisque le matériel se déplace en tous sens au gré des vagues, des vents, et de l'érosion causée par le débit régularisé de la Péribonka 12 mois/année.</p> <p>Ces déplacements forment des bancs de sable, qui détournent le cours de la rivière, qui fait pression sur les berges.</p> <p>L'érosion n'est pas limitée au bout de la Pointe mais continue</p>		

Auteur	Organisation	Ville Municipalité / Communauté	/	Enjeu	Préoccupation	Référence
				jusqu'à la sortie au lac.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
	Comité de la pointe Langevin	Dolbeau-Mistassini	<p>En préparation du BAPE de 2016, Rio Tinto (RT) a retenu Laboratoire Lasalle et WSP pour analyser le secteur de Pointe Langevin et identifier des options de résolution. Ces analyse sont extensives, professionnelles et fournissent une foule d'informations utiles. Toutefois, le rapport WSP a deux lacunes importantes. La première est l'importance indue à l'effet de la crue de la petite rivière Péribonka sans mesurer l'effet encore</p>	<p>RT affirme que si nous sommes en désaccord, à nous de financer une étude pour contrer leurs conclusions. La MRC, la Ville et les ministères affirment ne pas avoir l'expertise ou les ressources pour mettre en doute les affirmations de RT. Le but du Rapport WSP n'était pas de justifier un retrait de Pointe Langevin. La crue de la petite rivière est un facteur. Le déplacement de la Péribonka est un autre facteur. Le rapport ne porte aucun jugement sur les autres facteurs qui ont influencé les difficultés à la Pointe, puisque ces considérations n'étaient pas l'objet du rapport. C'est RT qui a tiré la conclusion de se retirer en invoquant la crue et la fluvialité. Ces mêmes facteurs ont été utilisés ailleurs par RT pour justifier leurs travaux. RT favorisait d'abord d'étudier davantage comment procéder pour sauver la Pointe. Pourquoi le retrait de RT? Pourquoi le Gouvernement accepte-t-il sans plus d'exigences ce premier retrait d'un secteur du lac après une gestion sans changements depuis 1986? Il nous semble que la pratique sensée aurait été que le Gouvernement avise RT que puisque Pointe Langevin avait été incluse au BAPE et au Décret de 2017, si RT voulait retirer Pointe Langevin du Décret, elle pourrait le faire en 2028 après avoir soumis une proposition, appuyée d'une étude spécifique à cette situation, pour justifier ce retrait. Entretemps, elle serait demeurée responsable de la situation à la Pointe.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>plus considérable de la crue de la Péribonka et sans tenir compte du déplacement du chenal de la Péribonka vers la Pointe. À noter que ce déplacement est dû en partie à la dérive de remblais introduits par RT, qui créé des bancs de sable et font dévier la rivière. La deuxième lacune est avec les solutions proposées : la firme propose des solutions complexes avec des épis multiples. En même temps, WSP ignore la possibilité d'endiguer l'extrémité de</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			la Pointe avec des palles-planches. Cette dernière solution est celle proposée spontanément par tous les entrepreneurs en construction qui considèrent une solution à la Pointe.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
	Comité de la pointe Langevin	Dolbeau-Mistassini	Le Comité de la Pointe (à 90% des retraités) a déboursé plus de 20,000\$ pour retenir la firme JFSA pour compléter une analyse du Rapport WSP et fournir une explication plus complète des variables en présence à Pointe Langevin. Le gouvernement ne nous a jamais fait part de leur évaluation du Rapport de WSP. Ils n'ont jamais commenté ou même reconnu et avoir lu le Rapport de JFSA. Ce rapport met en évidence le nombre important de	Si le gouvernement choisit de ne pas définir les droits des riverains et qu'en plus, ils choisissent aussi d'ignorer ce que nous apportons à nos frais comme argumentation, on en vient à se demander si l'état se comporte de façon équitable avec les riverains. Rio Tinto dénigre le rapport JFSA avec arrogance, mais sans le commenter. Rio Tinto sait bien que nous n'avons pas les ressources pour reproduire une étude comme celle de WSP. Sauf que ce n'est pas aux riverains à s'expliquer. Rio Tinto répare les abords des deux rivières sur plusieurs kilomètres; l'érosion sur tous ces kilomètres est certainement due à 80% au rehaussement et à l'effet fluvial des rivières Pérignon. En fait, à la Pointe c'est sans doute moins de 80% puisque d'autres facteurs sont en jeu. Comment expliquer que ce qui est acceptable à gauche ne l'est plus à droite? C'est au gouvernement de refuser le retrait de Rio Tinto et de forcer la firme à faire les études et travaux nécessaires pour régler le problème à la Pointe Langevin.	Avis technique sur la problématique d'érosion de la Pointe Langevin, Secteur Vauvert, Dolbeau-Mistassini; Comité des résidents de la Pointe Langevin FINAL V.1 26/11/2019: Dossier JFSA : 1798, J-F Sabourin et Associés inc. (JFSA) copie ci-jointe au email.

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			variables qui influencent ce qui se passe à Pointe Langevin. On peut ajouter à ceci, la cumulation sur 100 ans des impacts continus du rehaussement et des multiples interventions d'Alcan et Rio Tinto depuis plus de 50 ans. Dans un contexte pareil avec une multitude de facteurs, on ne peut que se retrancher sur les facteurs prépondérants et les plus évidents. Ces facteurs prépondérants sont le rehaussement et le débit constant de la Péribonka géré par Rio		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			Tinto pour approvisionner ses turbines même en période d'étiage.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
	Comité de la pointe Langevin	Dolbeau-Mistassini	Alcan avait acquis les terres le long du littoral de Pointe Taillon, suite à la fermeture forcée du Village de Jeanne-D'Arc. Cet achat visait essentiellement à avoir la licence de détruire ces terres à petit feu par l'érosion. Les terres à l'embouchure des rivières Pérignonka ont subi un maximum de destruction avec un recul massif, lequel a créé par le fait même l'Île Bouianne. Depuis, l'érosion continue son action et la superficie de l'Île diminue à	Avant le rehaussement du lac, la berge de Pointe Langevin était rectiligne. Avec la disparition des terres de Pointe Taillon, on peut observer comment la pointe a été érodée ou elle a été exposée à l'embouchure à la force des vagues. Si ma propriété est en péril et je ne fais rien pour la préserver, suis-je responsable des dommages en cascades que ça occasionne chez mon voisin? L'inaction de Rio Tinto et du gouvernement n'est pas sans conséquences. Bientôt, Pointe Langevin et le Village de Pérignonka seront exposés à toute la force du lac.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			chaque année. Alors qu'au rehaussement du lac en 1926, il y avait des îles qui protégeaient l'embouchure au lac et que Pointe Taillon se projetait plus d'un kilomètre plus loin, l'érosion des terres a fait en sorte d'exposer Pointe Langevin à toute la force des vagues du lac. Il semble qu'Alcan a cédé le reste des terres de Pointe Taillon au gouvernement pour 1\$ dollar, moyennant l'entente qu'Alcan ne serait pas responsable d'y préserver les berges. On		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			perpétue que les terres publiques du Lac-St-Jean ne sont à personne, donc on peut impunément les détruire. Les terres publiques sont notre patrimoine à tous. Pourquoi le gouvernement permet-il cette destruction?		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Organisation	Assosiation des résidents du Domaine Parent	Saint-Prime	Les enjeux d'importances pour notre secteur sont : •Érosion de plage et des terrains du au niveau trop élevé du lac au cours de la période de 12 jours, au printemps, durant lequel le lac est monté à 17 pieds. •Problématique d'ensablement , du aux déplacements du sable de rechargements de plage dans les secteurs avoisinants qui se déplace avec le vent et les vagues. •Une partie de notre secteur (domaine parent) est constitué d'une baie et	Nos solutions : •Pour contrer l'érosion de plage et des terrains, nous sommes d'avis que le niveau du lac ne devrait pas excéder 16.5 pieds au cours de la période du printemps. Donc annulation de la possibilité d'atteindre le 17 pieds pendant 12 jours. •Afin de solutionné la problématique de l'ensablement du secteur de la baie de notre domaine et du renfermement de la rivière à la chasse et du même coup protéger la biodiversité ainsi que les propriétés du danger d'inondation, nous sommes d'avis que l'utilisation du sable en accumulation à ces endroits pour le rechargement des plages des secteurs avoisinants est la seule solution pour régler tous nos problèmes récurrents.	N/A

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>cette baie se referme peu à peu. • Notre secteur possède une rivière, un affluent du Lac-St-Jean (Rivière à la chasse). Cette rivière se referme peu à peu due à l'ensablement. Notons que cette rivière fait partie d'un milieu humide protégé. • La biodiversité est menacée dans ce secteur (rivière à la chasse). • Les propriétés de notre secteur sont en danger d'inondation due à l'ensablement qui referme la baie et la rivière à la chasse. Ce qui cause</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			énormément de stress à nos membres en période critique du printemps et de l'automne.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Organisation	Ville de Dolbeau-Mistassini	Dolbeau-Mistassini	La Ville de Dolbeau-Mistassini détient plusieurs kilomètres de plages bordant le lac Saint-Jean. En conséquence, nous souhaitons que le prochain programme de gestion de l'érosion tienne particulièrement compte des secteurs suivants, car nous avons pu constater que les dommages causés par l'érosion se sont accentués dans les dernières années et, principalement, à la pointe Langevin.	1. Pointe LangevinLa pointe Langevin subit des dommages inquiétants depuis quelques années. Cette pointe agit comme bouclier de protection à la zone de villégiature à Pérignonka. Sa dégradation rapide et constatée impose l'établissement de mesures d'urgence en matière de protection et les dégâts déjà causés par l'érosion méritent réparation et une attention particulière dans les meilleurs délais.2. L'île Boulianne et le parc de la Pointe-TaillonL'île Boulianne, qui fait partie intégrante du parc de la Pointe-Taillon, nous sert de protection des grands vents. Cette île se dégrade également très rapidement et plus particulièrement à chacune de ses extrémités. Cette île et l'ensemble du parc de la Pointe-Taillon, qui est un parc de conservation, doivent être protégés.3. La Petite rivière PérignonkaCette rivière se jette dans la grande rivière Pérignonka et, conséquemment, subit des dommages liés à l'érosion. Celle-ci devrait être incluse dans le prochain programme. Ces trois secteurs qui constituent un vaste espace interrelié se doivent d'être protégés et pris en compte dans un prochain programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean. Nous croyons que le ministère de l'Environnement du Québec doit conscientiser l'entreprise Rio Tinto sur l'importance d'amener les correctifs nécessaires aux menaces	

Auteur	Organisation	Ville Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
				d'érosion qui planent pour notre municipalité et ses alentours.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Organisation	Les Riverains Lac-St-Jean 2000	Saint-Gédéon	<p>La conciliation des usages du lac Saint-Jean et la cohabitation des activités doivent désormais être déterminées en fonction des besoins de tous les utilisateurs du plan d'eau. La gestion des niveaux du lac Saint-Jean (scénario M) doit être retenue comme un enjeu à réévaluer. Nous estimons que les niveaux maximums de 16 pieds au printemps, notamment au moment de la crue, et de 15 pieds pour l'ensemble de la saison estivale et</p>	<p>La gestion des GES émis par les va-et-vient des camions et la machinerie lourde lors des grands travaux de rechargement et d'empierrement des berges nous préoccupent. Il serait essentiel de trouver des solutions plus écologiques et durables comme l'adoption d'un niveau du lac moins destructeur tant au printemps qu'à l'automne. En référence à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui a mené à des changements sur l'application de la séquence éviter-minimiser-compenser, notre crainte est que le terme éviter incite à réparer le moins possible, alors que pour les riverains, nous souhaitons que cela signifie « éviter de briser les plages, les berges et les milieux humides ». Nous comprenons qu'un lac contrôlé est nécessaire pour une production maximale d'électricité. Toutefois, le nombre d'usines de Rio Tinto a considérablement augmenté depuis 1926. Dans les faits, il faudrait revoir les autorisations de production d'électricité en fonction de la capacité du plan d'eau. Une autre préoccupation fait référence aux préoccupations soulevées par la communauté allochtone et il est impératif que le nouveau programme 2028-2037 en tienne compte. Enfin, nous sommes préoccupés par le fait que l'on demeure dans la production hydroélectrique, sans explorer d'autres façons de produire de l'électricité. En envisageant d'autres alternatives et</p>	<p>Avis de projet : Programme de gestions de l'érosion des plages et des berges du lac Saint-Jean 2028-2037. Octobre 2024; Mémoire de Riverains Lac Saint-Jean 2000 déposé au BAPE en juin 2017; Gouvernement du Québec : Décret 6-2018 17 janvier 2018.</p>

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>automnale sont essentiels à la bonne gestion des berges du lac Saint-Jean et à la protection des propriétés riveraines. Nous croyons le tout possible en envisageant d'autres moyens de maintenir un niveau idéal du plan d'eau (par des barrages supplémentaires sur les affluents, des déversoirs sur les décharges, etc.). Il serait également souhaitable d'analyser d'autres moyens de production d'électricité que l'hydroélectricité, comme</p>	<p>scénarios, on réduirait l'érosion et on assurerait mieux la protection de la faune et de ses habitats.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>l'éolien et le solaire. Le rechargement des plages avec des matériaux granulaires devrait être effectué en conservant les caractéristiques du milieu dans lequel il est prévu. Nous demandons que la zone d'intervention s'applique à l'ensemble de la zone à l'étude. Il nous apparaît important d'assurer la protection de tous les tributaires à l'étude ainsi que des propriétés qui y sont établies. La structure de gestion participative du lac Saint-</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			Jean doit être impérativement revue et améliorée. Le Ministère doit en assurer la disponibilité du financement et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Saint-Félicien	<p>Il faut introduire dans le décret l'enrochemet de la berge du chemin du canal à St-Méthode (St-Félicien)</p> <p>Depuis 5 ans on voit que le canal de la rivière Mistassini se déplace de plus en plus vers nos berges et creuse de plus en plus. Il a 3 arrivés d'eau de la rivières Mistassini et forme un tourbillon devant les terrains du chemin du Canal juste avant le Bôme et creuse de plus en plus la berge. Selon Rio-Tinto le lac commence au Bôme de St-Méthode et</p>	<p>J'ai contacter Rio-Tinto pour ce problème et la réponse est que le chemin du Canal n'est pas dans le décret. Donc il faut la demander pour le prochain décret car les terrains seront miner par l'érosion bientôt.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			on est juste avant le Bôme .		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Saint-Henri-de-Taillon	Enjeu 1- Détérioration de la qualité et de l'intégrité de l'environnement: L'érosion constante de nos terrains et des plages, malgré les interventions de recharge répétées de Rio Tinto. La dégradation sévère de la qualité et de l'intégrité de la plage en raison du matériau de recharge utilisé. Nous avions auparavant une des plus belles plages du Québec, de beau sable fin naturel sur la Pointe Taillon. Les	1-La conciliation entre les besoins énergétiques de Rio Tinto et les effets sur l'environnement est désavantageuse pour le patrimoine naturel des berges, des plages, et des propriétaires riverains. 2- Le rapport concernant la consultation de la population menée par Rio Tinto sur les impacts des interventions ne fait aucune mention des préoccupations exprimées relatives au danger. Nous n'avons pas retrouvé les préoccupations reliées au danger provoqué par le phénomène de boulance dans l'avis de projet de Rio Tinto sur le Programme de gestion de l'érosion des plages et des berges du Lac St Jean, pages 34 et 35, portant sur les principales préoccupations soulevées par la communauté allochtone. C'est pourtant une problématique qui s'est répétée dans plusieurs secteurs d'intervention et sur plusieurs historiques de recharge au cours des 10 dernières années. Et qui a même entraîné l'installation de clôtures interdisant l'accès au lac en raison du danger d'enfoncement, privant ainsi les riverains touchés de l'usage du lac pendant plusieurs semaines. Alors que Rio Tinto savait que ce type de recharge était dangereux. 3- Lors de nos communications avec Rio Tinto, ils nous réfèrent souvent aux	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>interventions successives de rechargement ont laissé une plage de gros sable rocailleux, poudreux et de texture cimentée. La faune et la flore de la rive, ainsi que les riverains, ont ainsi perdu leur milieu naturel.</p> <p>Enjeu 2- Protection et sécurité:</p> <p>Les dangers d'enfoncement dans le sable en raison du phénomène de boulance occasionné par l'usage de matériau de rechargement inadéquat pour le milieu naturel (interaction</p>	<p>règles strictes du ministère de l'environnement pour justifier le refus de mesures alternatives. Exemple: installation de murets, déplacement du sable naturel dans les zones d'accumulation vers les zones érodées.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>des granulométries). Ce phénomène se répète d'un rechargement à l'autre, malgré le danger pour la sécurité des résidents et du public, documenté et connu de Rio Tinto depuis plusieurs années.</p> <p>Nous sommes propriétaires riverains depuis plus de 37 ans. Or ce phénomène de boulance n'avait jamais été observé avant les interventions de rechargement à partir des matériaux utilisés par Rio Tinto.</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
citoyen		Dolbeau-Mistassini	<p>En 2015-16, le taux d'érosion à la Pointe Langevin a augmenter. Rio Tinto a exécuter des travaux d'enrochemen t en urgence pour réduire cette érosion. Dans cette période RTA était en consultation pour leur décret. RTA réalisant que ces travaux ne faisait pas le travail ont décider d'acheter la propriété de la résidence secondaire à 1,5 fois la valeur du marché laissant planer le fait au voisinage qu'il ferait la même chose pour les autres voisin. Quand le</p>	<p>Les résidents ont eu le rapport de WSP après cette rencontre que RTA et les agences du gouvernement provinciales et régionales appuyait la décision de RTA de se retirer de leur responsabilité de la Pointe. Nous avons pu lire ce rapport et constater qu'il y a plusieurs points qui demeurent incomplets, des informations qui demande plus de réflexion et de recherche et surtout à la fin qui suggère de faire du suivit pour mieux comprendre.</p> <p>Nous pensons que ce rapport n'avait pas l'objectif indiquer au départ par RTA, n'a pas été revue par des experts indépendants ni par les experts du gouvernement.</p> <p>La cause de l'érosion dicter par WSP est une des causes qui crée l'érosion mais ne semble pas la cause fondamentale qui selon notre analyse est créé par le déplacement de la direction de la grande Pérignon dû à un banc de sable former avec le temps par la sédimentation du sable que la grande Pérignon transporte surtout dans les période de débits variable lorsque le niveau du lac baisse mais aussi du sable apporter par les vagues entre la pointe Taillon et l'isle Boulianne et plein d'autres facteurs. Je joins à ce commentaire mes constatations et questionnement du rapport de WSP pour votre information.</p>	Présentation de Paul-Henri Girard sur l'analyse du rapport de WSP au 27 Novembre 2019

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>décret fut approuver par le gouvernement , RTA a présenter aux citoyens de la pointe une étude de WSP qui disait que cette érosion était fluviale dû à la Petite rivière Péribonka qui coule avec un débit moyen de 40 m3/sec vs la grande Péribonka à 600 m3/sec raison qui à première vue semble illogique. Lors de la rencontre avec les représentants des ministères de l'environnement, sécurité public, de la ville, de la MRC, de RTA, de wsp et du</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>représentant du Premier Ministre Couillard ou RTA se dissociait de sa responsabilité de protéger les berges, personne de ce groupe n'a pu donner des explications aux résidents du pourquoi. Personnes de ce groupe a été capable de confirmer les résultats du rapport de WSP encore moins les résidents qui n'avait pas eu le rapport de ceux-ci. Les résidents étaient en furie pas seulement sur le fait que RTA se désengageait de sa responsabilité de la pointe</p>		

Auteur	Organisation	Ville Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			mais aussi sur le fait que tous les organisme du gouvernement et le gouvernement lui-même était de connivence avec RTA .		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Organisation	Ligue des propriétaires de Vauvert par Suzanne Morin présidente	Dolbeau-Mistassini	<p>La Ligue des propriétaires de Vauvert représente environ 350 riverains.</p> <p>Nous sommes inquiets par la non intervention du gouvernement et de Rio Tinto dans le dossier de la Pointe Langevin qui est en train de se détruire. Le gouvernement a mal agi dans ce dossier en basant ses analyses sur celles payées et faites pour Rio Tinto par la firme WSP, ce qui est conflictuel. De plus la Sécurité civile agit de façon arbitraire ne priorisant pas ce dossier et jugeant les valeurs non</p>	<p>La Sécurité des riverains et la perte d'un territoire patrimonial font partie des impacts de l'absence de gestion du lac sur ce territoire Le gouvernement doit clarifier le décret de 1922 quant aux pouvoirs de Rio Tinto.Le gouvernement doit clarifier les zones appartenant à d'autres entités (île Bouliane par exemple) Le gouvernement faire doit faire un meilleur suivi de la la Pointe Langevin . Le suivi est actuellement inefficace et incomplet , le Ministère de la Sécurité publique ayant retiré cette responsabilité à Rio Tinto. Le gouvernement a abandonné beaucoup de ses responsabilités quant à la gestion du lac, pourtant il lui reste des compétences. Inclure la Pointe Langevin est essentiel. Rio Tinto doit participer au maintien de la Pointe.</p>	<p>WSP, Problématique d'Érosion de la Pointe Langevin, ville de Dolbeau Mistassini, diagnostic, mai 2018</p>

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			importantes. Elle utilise d'autres données que celles établies.(danger imminent) La Pointe fait partie du périmètre sous surveillance de Rio Tinto et il y a probablement de l'érosion non fluviale à déterminer L'île Bouliane devrait aussi faire partie de la réflexion puisqu'elle a un impact sur la Pointe.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Dolbeau-Mistassini	Bonjour ,Oui nous serions bien heureux de pouvoir défaire partie de la solution être les premiers à être pris au sérieux notre patrimoine se rapprochant du gouffre.	Mes procurations premières sont en premier la perte d'évaluation de ma propriété j'ai perdue plusieurs milliers de dollars face à ce glissement de terrain .Je ne pourrai pas vendre simplement car cela n'est pas intéressant d'acheter une maison qui est vouée à la destruction .Cette maison a toujours été mon projet de vie , le seul héritage pour ma fille , un panier de crabes .Nous sommes sur un site de villégiature incroyable , le Lac-st Jean est magnifique , nous sommes riverains qui ont toujours payé des taxes et tenu nos terrains propres .Nous sommes à la merci de quatre palliers de gouvernement ! La ville , la MRC , le gouvernement du Québec et Rio Tinto !!Il sera bien que nous soyons entendus et non seulement considéré comme un bassin hydrique qui rapporte à un géant !De plus nous sommes à la merci de la gentrification du secteur ! On augmente la valeur frontière de nos propriété afin de payer plus de taxes à notre ville , c'est très contradictoire.Les seules qui tirent bien leurs jeux sont les RBNB qui envahissent notre secteur sans tenir compte des fosses septiques qui ne fournissent pas et ils ne tiennent pas compte de la nappe fréatique sur la Pointe Langevin en plus de déranger la population qui habite à l'année sur la Pointe .Tout cela est désolant , j'espère que vous ferraï en sorte que les gens puissent vivre en sécurité et en paix .	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Organisation	Mouvement Onésime-Tremblay	Péribonka	1- Niveau maximum du lac St-Jean: En 1985, les commissaires du BAPE portant sur le même sujet recommandaient l'abaissement du niveau maximum à 15,5 pieds. Cette recommandation n'a pas été retenue par le gouvernement mais elle est toujours pertinente et même plus compte tenu des ravages de l'érosion.2- Étendre la responsabilité de RT à l'ensemble des berges du lac St-Jean et ses affluents. Actuellement, RT n'est responsable que des	La Pointe Langevin ne fait pas partie du projet. On en connaît la raison, Rio Tinto s'est déresponsabilisé en 2018 des graves problèmes vécus dans ce secteur névralgique sous prétexte de crue exceptionnelle de la petite Péribonka (sic). Ce problème colossal relève maintenant de la collectivité. Tout le monde sait cependant que ce phénomène est lié au niveau élevé du lac ainsi qu'au débit élevé de la rivière Péribonka en hiver, deux réalités relevant directement de la gestion de Rio Tinto. Avant tout nouveau programme des berges, le problème de la Pointe Langevin doit être réglé. À lui seul, ce problème nécessiterait la tenue d'un BAPE puisqu'il s'agit manifestement d'une question de santé publique.	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>dommages que sur les plages. Le niveau élevé du lac a des conséquences néfastes sur la totalité des berges et ses affluents. Il faut donc agir en conséquence.</p> <p>3- Prioriser de façon urgente l'intervention à la Pointe Langevin. Ce territoire à l'embouchure de la rivière Péribonka subit une dégradation accélérée.</p> <p>Déjà, deux chalets ont du être démolis et d'autres sont en danger. Il y a urgence d'intervenir.</p> <p>4- Rendre disponible à l'ensemble de la population l'ensemble</p>		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			des archives cartographique, documentaires et stratégiques couvrant l'ensemble de la période. 5- le programme de gestion des berges doit être obligatoire pour Rio Tinto et non volontaire.		

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Organisation	Ville de Saint-Félicien	Saint-Félicien	<p>Le lac Saint-Jean fait partie intégrante de la vie des Félicinoises et des Félicinois alors que nombre d'entre eux résident en bordure de celui-ci ou de l'un de ses affluents, nommément les rivières Ashuapmushuan, Ticouapé et Mistassini. Le littoral de Saint-Félicien est parmi les plus importants de la région, incluant une vingtaine de kilomètres de berges associées à la zone d'intervention du décret 2018-2027. De par sa mission de servir les</p>	<p>ÉROSION: Le projet doit minimiser les effets de l'érosion et des travaux de stabilisation sur la sécurité de la population et des biens, la quiétude et la qualité de vie, les infrastructures, la qualité de l'eau et de l'environnement. Il doit aussi accorder une attention à la qualité des matériaux granulaires utilisés pour aménager des plages sécuritaires et attractives pour le tourisme.</p> <p>CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Saint-Félicien compte sur son territoire des secteurs sensibles aux inondations. Considérant la mainmise de RTA sur la gestion du niveau du lac, il faut une meilleure planification pour pallier les périodes de sécheresse ou de pluie abondante et assurer la sécurité des résidents et des plaisanciers.</p> <p>ZONE D'INTERVENTION ET D'INFLUENCE: La zone d'intervention est limitée à l'embouchure de la rivière Ashuapmushuan, alors qu'une portion plus large fait historiquement partie de la zone d'influence. Comme ville, il devient plus complexe et coûteux de protéger nos infrastructures dans cette zone, par exemple à la Chute-à-Michel où des travaux ont été faits pour éloigner les sentiers de la rivière, ou sur la route St-Eusèbe où il est impossible d'intervenir sans faire l'objet d'un BAPE.</p> <p>RTA devrait considérer ses travaux dans</p>	<p>Considérant le nombre limités de caractères du présent formulaire qui ne permet pas de fournir des explications claires aux préoccupations soulevées, la Ville de Saint-Félicien a préparé un document qui détaille davantage son avis. Celui-ci est joint au même courriel qui a permis de transmettre ce formulaire. Nous vous invitons à le consulter.</p>

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>citoyens dans le respect des ressources disponibles, et d'offrir des services et un environnement sécuritaire et de qualité, la Ville de Saint-Félicien est interpellée avant tout par les enjeux qui concernent la qualité de vie, la santé et la sécurité publique ainsi que les infrastructures et les services. En outre, les villes jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques, et doivent déjà s'adapter aux conséquences de la crise climatique. C'est pourquoi la Ville de</p>	<p>un plus grand ensemble pour inclure les zones d'influence, clarifier la répartition des responsabilités dans cette zone, arrimer son programme avec la planification municipale et offrir un accompagnement pour les interventions en zone d'influence.</p>	

Auteur	Organisation	Ville / Municipalité / Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
			<p>Saint-Félicien accorde une attention particulière à cet enjeu. Finalement, vu l'importance touristique des plans d'eau dans son secteur, la Ville de Saint-Félicien souligne l'importance des enjeux relatifs aux activités récréotouristiques, nautiques et de villégiature.</p>		

